

**Procès-verbal de la réunion du Bureau
du 5 Juillet 2022 à Aubrac**

- - -

L'an 2022, le 5 juillet à 14h30, se sont réunis à Aubrac les membres du Bureau du Syndicat mixte d'Aménagement et de Gestion du PNR de l'Aubrac sur la convocation qui leur a été adressée le 21 Juin 2022, conformément aux articles L. 5211-1 et 5211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Etaient présents les délégués suivants : 10

- Pour le collège des Régions : **0** :
- Pour le collège des Départements : **1** : C CHARRIAUD
- Pour le collège des Communes : **9** : B BASTIDE, M GUIBERT, B BOURSINHAC, B SCHEUER, M BORIES, B REMISE, M CASTAN, L MOULIADE, E BREZET

Etaient excusés avec pouvoir les délégués suivants : 3

- Pour le collège des Régions : **0** :
- Pour le collège des Départements : **1** : P BREMOND (pouvoir à C CHARRIAUD)
- Pour le collège des Communes : **2** : J VALADIER (pouvoir à M GUIBERT), D CASSAGNES (pouvoir à L MOULIADE)

Excusés : 11

- Pour le collège des Régions : **7** : C SAHUET, A MAILLOLS, E GAZEL, S BERARD, M LACAZE, M GUIBERT, S SAUTAREL
- Pour le collège des Départements : **3** : V ALAZARD, J-C ANGLARS, A ASTRUC
- Pour le collège des Communes : **1** : F SARTRE

Quorum :

Le quorum est fixé statutairement à la moitié plus un des délégués avec voix délibérative présents ou représentés.

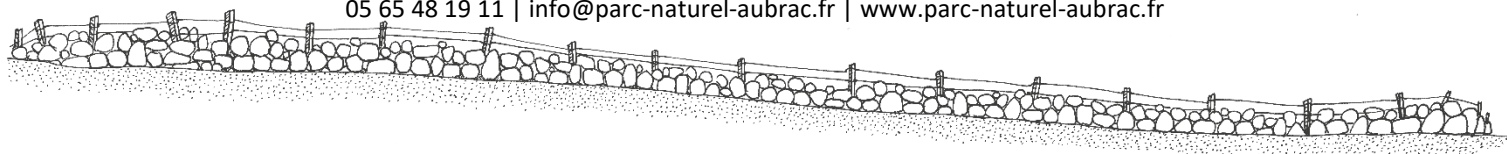
Présence et représentation : **13** membres sur 24

Le Quorum est atteint

Président la séance : Monsieur Bernard BASTIDE, Président

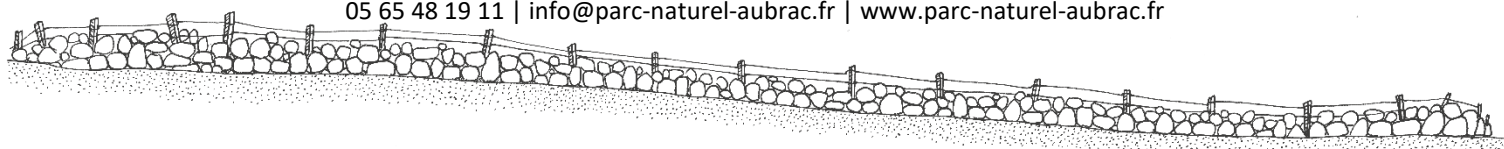
Secrétaire : Monsieur Marc GUIBERT, Vice-Président

Etaient présents avec voix consultative : Nadège MOULIADE / Vital GENDRE / Benoît FAGEGALTIER



ORDRE DU JOUR

1.	Approbation du procès-verbal du Bureau du 13/04/2022 à Aubrac	Pour décision
2.	Convention de partenariat 2022/2024 avec le Conseil Départemental de Lozère	Pour décision
3.	Convention de partenariat 2022/2026 avec St Flour Communauté	Pour décision
4.	Convention de partenariat 2022 avec EDF	Pour décision
5.	Désignation d'un élu à la Commission départementale des risques naturels majeurs de l'Aveyron	Pour décision
6.	Désignation d'un élu référent à la langue occitane auprès de la Région Occitanie	Pour décision
7.	Nouvelles opérations et Plans de financements prévisionnels	Pour décision
	A. Ecole du Parc	
	B. Stratégie culturelle 2023	
	C. Système d'information	
	D. Mise en œuvre Mobilier de confort et signalétique	
8.	Avis sur la modification simplifiée du PLU de la commune de Marvejols	Pour décision
9.	Action expérimentale de lutte contre le campagnol et restauration des trames écologiques	Pour décision
10.	Participation aux actions Tourisme durable en interparcs et avec le CRTLO	Pour décision
11.	Boucle cantalienne du Tour des Monts d'Aubrac	Pour décision
12.	Edition d'un Topoguide de randonnées à la journée	Pour information
13.	Avis sur des projets photovoltaïques	Pour décision
14.	Candidature du Parc à l'AMI Avenir Montagne Mobilité	Pour décision
15.	Note d'opportunité sur les tiers-lieux	Pour information



1. Approbation du PV du Bureau du 13/04/2022 à AUBRAC

Rapporteur : Bernard BASTIDE, Président

Le précédent Bureau s'est réuni le 13 Avril 2022 à 14h30 à Aubrac.

Conformément aux statuts, un procès-verbal de cette réunion a été établi et a été :

- envoyé par courrier aux membres du Bureau qui en ont fait la demande ;
- envoyé par courriel aux membres du Bureau en pièce-jointe du document de séance du Bureau de ce jour ;
- mis à disposition des membres du Bureau en début de réunion.

PROPOSITIONS

Monsieur le Président soumet le procès-verbal aux membres du Bureau du Syndicat mixte d'Aménagement et de Gestion du PNR de l'Aubrac

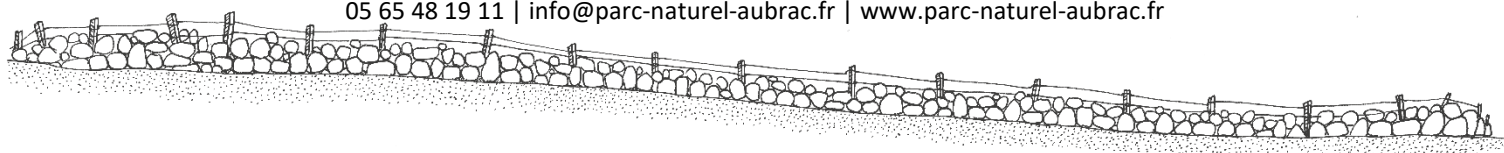
DECISIONS

Après en avoir largement débattu, le Bureau procède au vote.

CALCUL DES VOIX POUR LA DELIBERATION														
	% des voix total	Nombre de délégués	% des voix par délégué	Présents ou représentés	Abstention	Blancs / Nuls	Suffrages exprimés	POUR				CONTRE		
							Nb	Nb	%	% des suff exp	Nb	%	% des suff exp	
Tous collèges confondus	100.00%	24	4.17%	13	0	0	13	13	54.17%	100.00%	0	0.00%	0.00%	

Statutairement, les délibérations sont prises à la majorité des suffrages exprimés

Le procès-verbal ne faisant émerger aucune remarque de la part des membres, le Bureau valide, à l'unanimité, le PV du Bureau du 13 Avril 2022 à Aubrac.



2. Convention de partenariat 2022/2024 avec le Conseil Départemental de Lozère

Rapporteur : Bernard BASTIDE, Président / Olivier GUIARD, Directeur

Le conseil départemental de Lozère et le Parc proposent une convention de partenariat visant à coordonner les politiques publiques conduites par les deux parties au service du développement du territoire (le projet de convention est présenté en séance).

Cette convention est la première du genre et ambitionne de dépasser les simples relations statutaires au sein des instances du Parc afin d'identifier des objectifs communs et des collaborations.

Elle repose sur des principes généraux au service de l'efficience de l'action publique et de la cohérence territoriale : complémentarité, subsidiarité, mutualisation de moyens.

Un tableau annexé identifie de façon opérationnelle les actions portées par chacune des parties et les coopérations envisagées concernant les thématiques suivantes :

- Tourisme ;
- Activités de pleine nature ;
- Eau ;
- Transition écologique et énergétique ;
- Financement des projets territoriaux ;
- Agriculture et forêt ;
- Culture et patrimoine.

Cette convention ne comprend aucun engagement financier. Des conventions spécifiques pourront être établies, si besoin et au cas par cas, pour cadrer certaines opérations mais les instances des deux partenaires restent libres de leurs décisions pour la mise en œuvre des actions et des financements évoqués.

Cette convention couvre la période 2022-2024.

PROPOSITIONS

Suite à cette présentation, il est proposé aux membres du Bureau du Syndicat mixte d'Aménagement et de Gestion du PNR de l'Aubrac :

- de valider le projet de convention de partenariat liant le Conseil Départemental de la Lozère et le Parc pour la période 2022-2024 et d'autoriser le Président à signer ce document ;
- d'autoriser le Président à engager toutes les démarches administratives et financières permettant de mettre en œuvre les actions inscrites dans cette convention.

DECISIONS

Après en avoir largement débattu, le Bureau procède au vote.

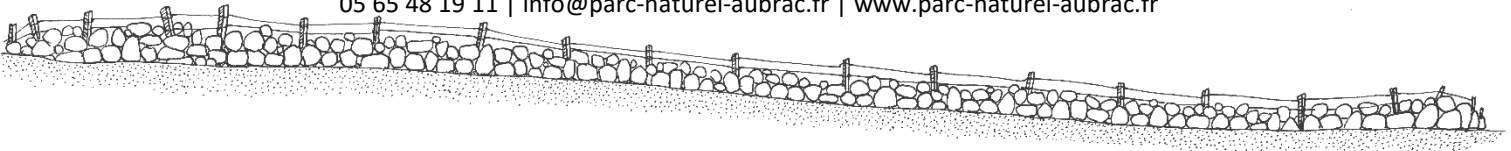
CALCUL DES VOIX POUR LA DELIBERATION													
	% des voix	Nombre	% des voix	Présents ou représentés	Abstention	Blancs / Nuls	Suffrages exprimés	POUR			CONTRE		
	total	de délégués	par délégué				Nb	Nb	%	% des suffexp	Nb	%	% des suffexp
Tous collèges confondus	100.00%	24	4.17%	13	0	0	13	13	54.17%	100.00%	0	0.00%	0.00%

Statutairement, les délibérations sont prises à la majorité des suffrages exprimés

Statutairement, les délibérations sont prises à la majorité des suffrages exprimés

Le Bureau du syndicat mixte d'Aménagement et de Gestion du PNR de l'Aubrac, après avoir entendu l'exposé qui lui a été fait, en avoir débattu et en avoir délibéré à l'unanimité des votants et des pouvoirs décide :

- de valider le projet de convention de partenariat liant le Conseil Départemental de la Lozère et le Parc pour la période 2022-2024 et d'autoriser le Président à signer ce document ;
- d'autoriser le Président à engager toutes les démarches administratives et financières permettant de mettre en œuvre les actions inscrites dans cette convention.



3. Convention de partenariat 2022/2026 avec St Flour Communauté

Rapporteur : Bernard BASTIDE, Président / O GUIARD, Directeur

Saint-Flour Communauté et le Parc sont liés par une convention de partenariat établie en 2018. Cette convention est arrivée à son terme fin 2020.

Il est proposé par les deux parties de renouveler cette convention pour la période 2022-2026 en vue de préciser les objectifs communs et les modalités de partenariat au travers de la mise en œuvre d'actions pilotes, exemplaires ou expérimentales, d'études, de programmes opérationnels, conformes à la fois aux objectifs de la charte du Parc et à ceux du projet de territoire de Saint-Flour Communauté. Ce partenariat pourra prendre la forme de réalisation de missions de conseil, d'appui technique, d'animation et de gestion de programmes de développement partagés ainsi que d'actions de mutualisation.

Volontairement tournée vers l'action, cette convention liste des axes opérationnels de partenariat (le projet de convention est présenté en séance) :

- Préservation de la biodiversité et gestion des milieux aquatiques – prévention des inondations ;
- Développement des activités de pleine nature ;
- Développement de la cité thermale : Chaudes Aigues, Petite Ville de Demain ;
- Mobilité et Tourisme ;
- Agriculture et forêt ;
- Culture et patrimoine.

Cette convention engage les partenaires sur des principes de bonne collaboration :

- Information et concertation réciproques ;
- Conciliation entre la recherche d'objectifs communs et la proximité dans la mise en œuvre.

En revanche, elle ne comprend aucun engagement financier et appelle à l'établissement de conventions financières, action par action (par exemple pour la gestion des milieux aquatiques).

PROPOSITIONS

Suite à cette présentation, il est proposé aux membres du Bureau du Syndicat mixte d'Aménagement et de Gestion du PNR de l'Aubrac :

- de valider le projet de convention de partenariat liant Saint-Flour Communauté et le Parc pour la période 2022-2026 et d'autoriser le Président à signer ce document ;
- d'autoriser le Président à engager toutes les démarches administratives et financières permettant de mettre en œuvre les actions inscrites dans cette convention.

DECISIONS

Après en avoir largement débattu, le Bureau procède au vote.

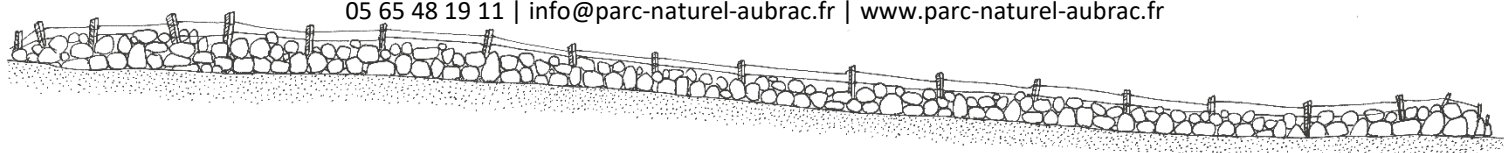
CALCUL DES VOIX POUR LA DELIBERATION

	% des voix total	Nombre de délégués	% des voix par délégué	Présents ou représentés	Abstention	Blancs / Nuls	Suffrages exprimés	POUR			CONTRE		
							Nb	Nb	%	% des suffexp	Nb	%	% des suffexp
Tous collèges confondus	100.00%	24	4.17%	13	0	0	13	13	54.17%	100.00%	0	0.00%	0.00%

Statutairement, les délibérations sont prises à la majorité des suffrages exprimés

Le Bureau du syndicat mixte d'Aménagement et de Gestion du PNR de l'Aubrac, après avoir entendu l'exposé qui lui a été fait, en avoir débattu et en avoir délibéré à l'unanimité des votants et des pouvoirs décide :

- de valider le projet de convention de partenariat liant Saint-Flour Communauté et le Parc pour la période 2022-2026 et d'autoriser le Président (ou un des vice-présidents en cas d'absence de ce dernier) à signer ce document ;
- d'autoriser le Président à engager toutes les démarches administratives et financières permettant de mettre en œuvre les actions inscrites dans cette convention.



4. Convention de partenariat 2022 avec EDF

Rapporteur : Bernard BASTIDE, Président / Olivier GUIARD, Directeur

En 2020, EDF, le Parc, les Communautés de communes Aubrac Carladez Viadène, Saint-Flour communauté, des Causses à l'Aubrac, Comtal Lot Truyère et le PETR du Haut Rouergue ont établi une convention de partenariat pour la période 2020-2022 autour de la route de l'énergie. Cette convention porte sur le plan d'actions et la gouvernance de la route de l'énergie, dispositif visant à valoriser sur le plan touristique le patrimoine hydroélectrique du territoire et initié dès 2010.

Dans ce cadre, une annexe financière est établie annuellement avec le Parc. Cette annexe liste les opérations pour lesquelles l'appui du Parc est attendu et cadre la participation financière d'EDF à l'action du Parc (le projet d'annexe financière 2022 de la convention est présenté en séance).

PROPOSITIONS

Suite à cette présentation, il est proposé aux membres du Bureau du Syndicat mixte d'Aménagement et de Gestion du PNR de l'Aubrac :

- de valider le projet d'annexe financière liant EDF et le Parc, déclinant pour l'année 2022 la convention de partenariat autour de la route de l'énergie, et d'autoriser le Président à signer ce document ;
- d'autoriser le Président à engager toutes les démarches administratives et financières permettant de mettre en œuvre les actions inscrites dans cette annexe financière.

DECISIONS

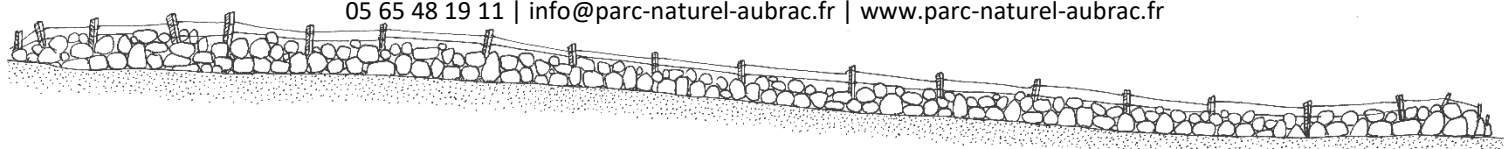
Après en avoir largement débattu, le Bureau procède au vote.

CALCUL DES VOIX POUR LA DELIBERATION														
	% des voix total	Nombre de délégués	% des voix par délégué	Présents ou représentés	Abstention	Blancs / Nuls	Suffrages exprimés	POUR				CONTRE		
							Nb	Nb	%	% des suff exp	Nb	%	% des suff exp	
Tous collèges confondus	100.00%	24	4.17%	13	0	0	13	13	54.17%	100.00%	0	0.00%	0.00%	

Statutairement, les délibérations sont prises à la majorité des suffrages exprimés

Le Bureau du syndicat mixte d'Aménagement et de Gestion du PNR de l'Aubrac, après avoir entendu l'exposé qui lui a été fait, en avoir débattu et en avoir délibéré à l'unanimité des votants et des pouvoirs décide :

- de valider le projet d'annexe financière liant EDF et le Parc, déclinant pour l'année 2022 la convention de partenariat autour de la route de l'énergie, et d'autoriser le Président à signer ce document ;
- d'autoriser le Président à engager toutes les démarches administratives et financières permettant de mettre en œuvre les actions inscrites dans cette annexe financière.



5. Désignation d'un élu à la Commission Départementale des Risques Naturels Majeurs (CDRNM) de l'Aveyron

Rapporteur : Bernard BASTIDE, Président / Olivier GUIARD, Directeur

Le code de l'environnement a créé la commission départementale des risques naturels majeurs (CDRNM). Cette instance, présidée par le préfet, réunit des représentants de collectivités territoriales, des organisations professionnelles et des services de l'Etat.

Elle a pour vocation de donner son avis sur les politiques de prévention des risques naturels conduites dans le département.

Cette commission se réunit à minima une fois par an. Ses membres sont désignés pour 3 ans.

A l'occasion du renouvellement des membres de la CDRNM de l'Aveyron, la DDT sollicite le Parc pour désigner un représentant.

PROPOSITIONS

Au vu des risques naturels présents sur la commune d'Entraygues-sur-Truyère (inondation, rupture de barrage...), il est proposé aux membres du Bureau de désigner Monsieur Bernard BOURSINHAC, Maire d'Entraygues sur Truyère, délégué au SMAG du PNR de l'Aubrac et membre du Bureau, comme représentant titulaire du SMAG du PNR de l'Aubrac à la Commission Départementale des Risques Naturels Majeurs de l'Aveyron.

DECISIONS

Après en avoir largement débattu, le Bureau procède au vote.

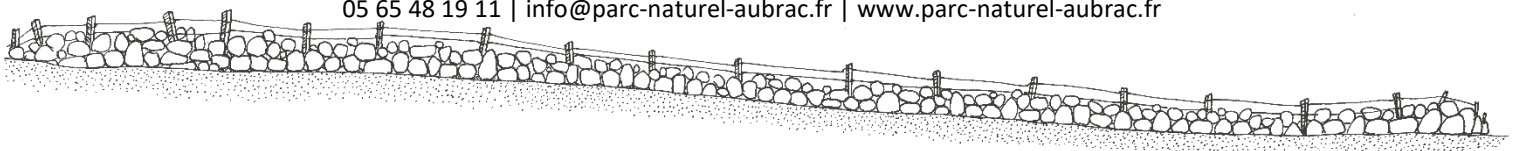
CALCUL DES VOIX POUR LA DELIBERATION

	% des voix total	Nombre de délégués	% des voix par délégué	Présents ou représentés	Abstention	Blancs / Nuls	Suffrages exprimés	POUR			CONTRE		
							Nb	Nb	%	% des suffexp	Nb	%	% des suffexp
Tous collèges confondus	100.00%	24	4.17%	13	0	0	13	13	54.17%	100.00%	0	0.00%	0.00%

Statutairement, les délibérations sont prises à la majorité des suffrages exprimés

Le Bureau du syndicat mixte d'Aménagement et de Gestion du PNR de l'Aubrac, après avoir entendu l'exposé qui lui a été fait, en avoir débattu et en avoir délibéré à l'unanimité des votants et des pouvoirs décide :

- De désigner Monsieur Bernard BOURSINHAC, Maire d'Entraygues sur Truyère, délégué au SMAG du PNR de l'Aubrac et membre du Bureau, comme représentant titulaire du SMAG du PNR de l'Aubrac à la Commission Départementale des Risques Naturels Majeurs de l'Aveyron.



6. Désignation d'un élu référent à la langue occitane auprès de la Région Occitanie

Rapporteur : Bernard BASTIDE, Président / Olivier GUIARD, Directeur

La Charte du PNR de l'Aubrac comprend plusieurs mesures et dispositions en faveur de la langue occitane ou sélectionnant l'occitan comme thématique transversale de plusieurs actions.

En particulier, la disposition 5 de la mesure 37 vise à promouvoir une expression contemporaine de la langue occitane :

- Développer la connaissance des pratiques actuelles : initiatives associatives/publiques, domaines de mise en œuvre (enseignement, pratiques artistiques, activités touristiques, éducatives...), acteurs et réseaux impliqués...
- Soutenir les initiatives en faveur de l'enseignement de la langue occitane
- Encourager le bilinguisme dans les actions en faveur de l'interprétation des ressources/ patrimoines/activités du territoire (toponymie, vocabulaire dédié, encore usité...)
- Encourager les programmations culturelles valorisant la langue occitane : oralité, spectacle vivant (conte, musique, chant, théâtre...), y compris dans une approche contemporaine
- Promouvoir au sein d'un événementiel culturel « Parc » les pratiques et l'expression contemporaines dans les domaines de la langue occitane, des danses et musiques traditionnelles
- Instaurer des coopérations inter-territoires et participer aux réseaux existants (interparcs notamment)
- Valoriser les ressources documentaires : grâce au centre de ressources, au réseau des bibliothèques/médiathèques et aux services dédiés (Archives départementales, Services régionaux de l'Inventaire) ...

Des premières actions en faveur de l'occitan ont été mises en place par le Parc, essentiellement dans le cadre des actions culturelles : Nuit des burons, résidences d'artistes.

La Région Occitanie porte un programme ambitieux de valorisation de la culture occitane et ce, dans plusieurs directions : production artistique, recherche et documentation, enseignement et transmission. Au niveau territorial, la Région peut s'appuyer sur des relais. A ce titre, elle sollicite diverses collectivités et établissements publics de coopération intercommunale ou locale pour désigner au sein de leurs instances un élu référent à l'occitan.

PROPOSITIONS

Suite à cette présentation, il est proposé aux membres du Bureau du Syndicat mixte d'Aménagement et de Gestion du PNR de l'Aubrac :

- de désigner Madame Patricia BREMOND, Maire de Marvejols, Présidente de la Communauté de communes du Gévaudan, Vice-Présidente du Conseil Départemental de la Lozère, déléguée du conseil départemental de la Lozère au SMAG du PNR de l'Aubrac et membre du bureau du SMAG PNR Aubrac, comme élue référente pour la langue occitane.

DECISIONS

Après en avoir largement débattu, le Bureau procède au vote.

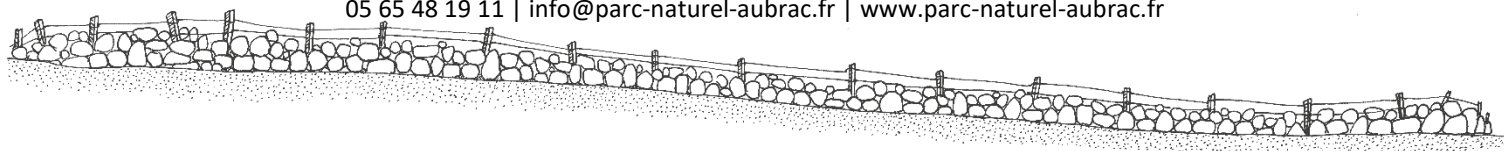
CALCUL DES VOIX POUR LA DELIBERATION

	% des voix total	Nombre de délégués	% des voix par délégué	Présents ou représentés	Abstention	Blancs / Nuls	Suffrages exprimés	POUR			CONTRE		
							Nb	Nb	%	% des suffexp	Nb	%	% des suffexp
Tous collèges confondus	100.00%	24	4.17%	13	0	0	13	13	54.17%	100.00%	0	0.00%	0.00%

Statutairement, les délibérations sont prises à la majorité des suffrages exprimés

Le Bureau du syndicat mixte d'Aménagement et de Gestion du PNR de l'Aubrac, après avoir entendu l'exposé qui lui a été fait, en avoir débattu et en avoir délibéré à l'unanimité des votants et des pouvoirs décide :

- de désigner Madame Patricia BREMOND, Maire de Marvejols, Présidente de la Communauté de communes du Gévaudan, Vice-Présidente du Conseil Départemental de la Lozère, déléguée du conseil départemental de la Lozère au SMAG du PNR de l'Aubrac et membre du bureau du SMAG PNR Aubrac, comme élue référente pour la langue occitane.



7. Nouvelles opérations et Plans de financements prévisionnels

A. Ecole du Parc

Rapporteur : Bernard BASTIDE, Président / Solveig CHERRIER, Chargée de mission

Contexte

Depuis sa phase de préfiguration, le Parc naturel régional de l'Aubrac travaille en partenariat avec les écoles du territoire à la construction de projets pédagogiques en lien avec les ressources sociales, culturelles, économiques et environnementales locales.

Il est notamment mentionné dans la Charte, projet du territoire, de mettre en œuvre « un projet éducatif ambitieux, favorable à l'appropriation des enjeux du développement durable »

De nombreux élèves ont déjà pu bénéficier d'actions portées par le PNR autour des animations ludiques et pédagogiques de découverte de l'environnement et de sensibilisation à un comportement responsable pour la planète.

En vue d'asseoir les actions éducatives du Parc, de rassembler les acteurs éducatifs autour des patrimoines de l'Aubrac et de viser une action élargie à destination des structures éducatives et sociales du territoire, une évolution du portage des actions éducatives est prévue dans le cadre du dispositif École du Parc.

Intention

Le nom d'École est choisi pour son sens étymologique de schöla : le loisir consacré à l'étude. Il évoque l'apprentissage volontaire et heureux et paraît en ce sens joindre les valeurs éducatives portées par le PNR de l'Aubrac.

Cette École est celle de la nature, de la culture et du patrimoine associés au territoire de l'Aubrac.

Elle a vocation à toucher l'ensemble des personnes souhaitant s'inscrire dans une démarche d'apprentissage, de découverte, de création et de partage pour tendre vers une connaissance et un développement durable optimisé de l'Aubrac.

Les actions menées dans le cadre de l'École du Parc visent à s'inscrire dans le domaine de l'Education au territoire qui joint l'Education à l'Environnement et au Développement Durable, l'Education Artistique et Culturelle et, plus largement, l'ensemble des composantes éducatives qui permettent d'aborder les patrimoines dans leur globalité.

Son public premier est l'école institutionnelle issue du primaire, du secondaire et du supérieur. Elle est également à disposition des établissements extrascolaires (centre de loisirs...) et de toutes les structures éducatives (tout-petits, champ social et handicap).

Fonctionnement

Il passe par la constitution du réseau des « Passeurs de l'Aubrac » qui pourront candidater pour être intervenants dans le cadre du dispositif École du Parc. Ces candidatures seront validées sur critères par la commission éducation élargie du Parc.

Suite à cette validation, une convention sera signée entre le Parc et l'intervenant École du Parc.

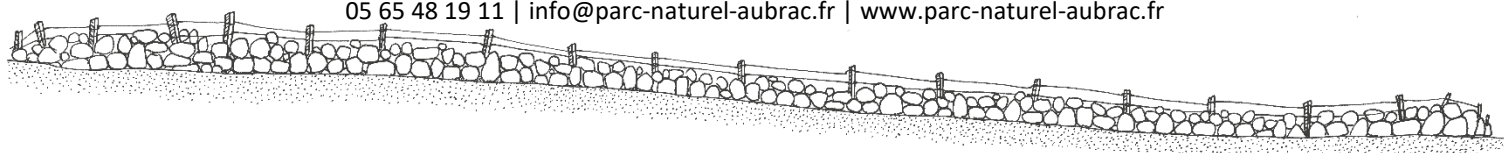
Un répertoire d'intervenants et des thématiques (définies par la commission éducation) sera mis à disposition des structures éducatives et sociales du territoire (uniquement pour les établissements scolaires pour l'année expérimentale de lancement du dispositif).

Ces structures proposeront des projets qui seront soumis à validation de la commission éducation.

Les intervenants seront défrayés de manière forfaitaire à hauteur de 250 euros pour ½ journée d'animation.

Ce montant peut être inférieur dans le cas d'intervenants rattachés à des structures publiques (suivant grille tarifaire de la structure).

La mise en œuvre du réseau des « Passeurs » et du dispositif École du Parc implique des actions de formation des intervenants, des actions de valorisation et de restitution des projets pédagogiques.



Objectifs

- Création d'une logique éducation-sensibilisation à l'échelle du PNR
- Favoriser la mise en œuvre de projets transversaux
- Favoriser la mise en œuvre de projets intergénérationnels
- Permettre la création d'un réseau de Passeurs de l'Aubrac
- Favoriser les actions liant culture et développement durable

Cette opération est inscrite au contrat spécifique Région Occitanie / PNR Aubrac 2022-2023 et a fait l'objet d'une demande de subvention auprès de la DRAC et de la Région Auvergne / Rhône-Alpes.

Plan de financement prévisionnel

Dépenses en € TTC		Recettes en € TTC	
Salaires et charges de personnel Parc (développement, coordination du dispositif + temps d'animation et de formation)	11 000.00	Région Occitanie	29 500.00
Prestations externes (interventions et formation des partenaires)	38 000.00	Région AURA	6 500.00
Frais de communication (élaboration de supports de valorisation, impression, graphisme...)	5 000.00	DRAC	8 000.00
Petit matériel (achat de matériel pédagogique)	1 000.00	Autofinancement	11 000.00
Total dépenses	55 000.00	Total recettes	55 000.00

PROPOSITIONS

En conséquence, il est proposé aux membres du Bureau du Syndicat mixte d'Aménagement et de Gestion du PNR de l'Aubrac :

- d'approuver le programme d'actions 2022-2023 pour la mise en œuvre du réseau des « Passeurs de l'Aubrac » et du dispositif École du Parc ;
- de valider le plan de financement prévisionnel proposé ;
- d'autoriser le Président à apporter des modifications au plan de financement proposé sous réserve de respecter le montant maximal d'autofinancement affiché ci-avant ;
- d'autoriser le Président à solliciter les partenaires techniques et financiers de l'opération et à engager toutes les démarches administratives et financières nécessaires à la mise en œuvre de cette opération, dès réception des accords de subventions et sous réserve de l'inscription des crédits nécessaires au Budget du Syndicat

DECISIONS

Après en avoir largement débattu, le Bureau procède au vote.

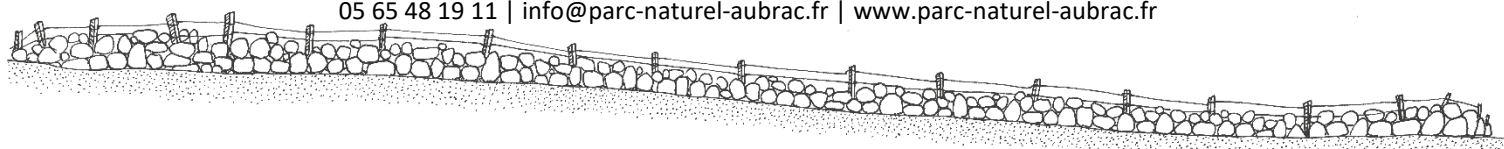
CALCUL DES VOIX POUR LA DELIBERATION

	% des voix total	Nombre de délégués	% des voix par délégué	Présents ou représentés	Abstention	Blancs / Nuls	Suffrages exprimés	POUR			CONTRE		
							Nb	Nb	%	% des suffexp	Nb	%	% des suffexp
Tous collèges confondus	100.00%	24	4.17%	13	0	0	13	13	54.17%	100.00%	0	0.00%	0.00%

Statutairement, les délibérations sont prises à la majorité des suffrages exprimés

Le Bureau du syndicat mixte d'Aménagement et de Gestion du PNR de l'Aubrac, après avoir entendu l'exposé qui lui a été fait, en avoir débattu et en avoir délibéré à l'unanimité des votants et des pouvoirs décide :

- d'approuver le programme d'actions 2022-2023 pour la mise en œuvre du réseau des « Passeurs de l'Aubrac » et du dispositif École du Parc ;
- de valider le plan de financement prévisionnel proposé ;
- d'autoriser le Président à apporter des modifications au plan de financement proposé sous réserve de respecter le montant maximal d'autofinancement affiché ci-avant ;
- d'autoriser le Président à solliciter les partenaires techniques et financiers de l'opération et à engager toutes les démarches administratives et financières nécessaires à la mise en œuvre de cette opération, dès réception des accords de subventions et sous réserve de l'inscription des crédits nécessaires au Budget du Syndicat



B. Stratégie culturelle 2023

Rapporteur : Bernard BASTIDE, Président / Laurent JOYEUX, Chargé de mission

Contexte

Depuis 2017, le Parc naturel régional de l'Aubrac a engagé une réflexion afin de concevoir une stratégie culturelle durable et cohérente, dans la continuité de l'état des lieux et le diagnostic culturel réalisés en 2014.

Cette stratégie culturelle se développe autour d'un prisme fondamental et de trois entrées thématiques, trois problématiques principales :

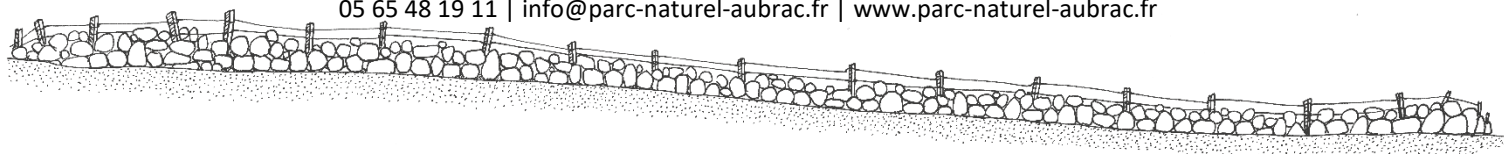
- le(s) paysage (s) et les notions d'expériences, de traversées esthétiques de la nature, d'aménités environnementales...
- la transhumance, l'itinérance, le parcours et son corollaire, l'art de la marche.
- les habitants, revenir vers les habitants et le partage du sensible et des émotions.

Elle s'articule autour de deux axes essentiels et de la mise en œuvre de sept actions. Pour 2023, ces actions prendront les orientations suivantes :

- Axe 1. Animation du réseau d'acteurs culturels du territoire
 - A1. Agenda des manifestations :
 - L'agenda des manifestations sera dorénavant mis en ligne (onglet actualités et événements) sur la page d'accueil du site internet du PNR de l'Aubrac.
 - A2. Annuaire des acteurs culturels
 - A3. Rencontres culturelles du PNR de l'Aubrac
 - Rencontres culturelles #4 fin 2022 sur le territoire de Saint-Flour Communauté (Chaudes-Aigues ou Saint-Urcize). Culture et développement durable.
 - Rencontres culturelles #5 en 2023
 - A4. Mission d'accompagnement, ingénierie
 - Accompagnement, conseils aux porteurs de projets artistiques et culturels du territoire.
 - Mise en œuvre de la commission "sensibilisation – culture" dès fin 2022 – début 2023 (articulée aux rencontres culturelles)
 - La signature d'une convention avec la DRAC Occitanie (modèle Fédération – Ministère de la culture) est envisagée.
- Axe 2. Actions artistiques et culturelles
 - A5. La Nuit des Burons 2023 et autres événements
 - Nuits des Burons 2023 : réfléchir à un autre modèle, type appel à manifestation d'intérêt pour les propriétaires de Burons, privés et publics.
 - Autres événements : Expositions sur l'ensemble du territoire (Offices de tourisme, mairies, salle d'expositions...) : Effet Doppler (été 2022 – Cascade du Déroc), expositions cloches et autres expositions liées aux résidences de territoire.
 - A6. Résidences de création artistiques et culturelles 2023
 - Résidences de territoire et de création, projets artistiques et culturels de territoire sur le territoire de l'Aubrac en 2023
 - Sorties de résidences hiver 2022 / printemps 2023
 - Communautés de communes envisagées : Gévaudan, Hautes Terres de l'Aubrac.
 - Thématiques : Nuit, Art et design culinaire, créations occitanes...
 - A7. Culture et langue occitanes
 - Développement du projet « culture et langue occitanes » en collaboration avec la Région Occitanie, le CIRDOC, la Région Occitanie (Total Festum) et les structures départementales de l'Aveyron, Cantal et Lozère.
 - 2° Rencontres Occitanes d'Aubrac, éventuellement à Marvejols. Entre le 8 et 11 juin 2023 pendant festival à Marvejols.
 - Suite du travail de Caroline Calvet concernant la toponymie du territoire de l'Aubrac.

Plan de financement prévisionnel de l'action

Dépenses en € TTC		Recettes en € TTC	
Salaires et charges de personnel	10 600.00	Région Occitanie	30 400.00
Prestations artistiques et communication	35 400.00	DRAC Occitanie	5 000.00
		Autofinancement (dont CC partenaires)	10 600.00
Total dépenses	46 000.00	Total recettes	46 000.00



PROPOSITIONS

En conséquence, il est proposé aux membres du Bureau du Syndicat mixte d'Aménagement et de Gestion du PNR de l'Aubrac :

- d'approuver le programme d'actions culturelles 2023 ;
- de valider le plan de financement prévisionnel proposé ;
- d'autoriser le Président à apporter des modifications au plan de financement proposé sous réserve de respecter le montant maximal d'autofinancement affiché ci-avant ;
- d'autoriser le Président à solliciter les partenaires techniques et financiers de l'opération et à engager toutes les démarches administratives et financières nécessaires à la mise en œuvre de cette opération, dès réception des accords de subventions et sous réserve de l'inscription des crédits nécessaires au Budget du Syndicat

DECISIONS

Après en avoir largement débattu, le Bureau procède au vote.

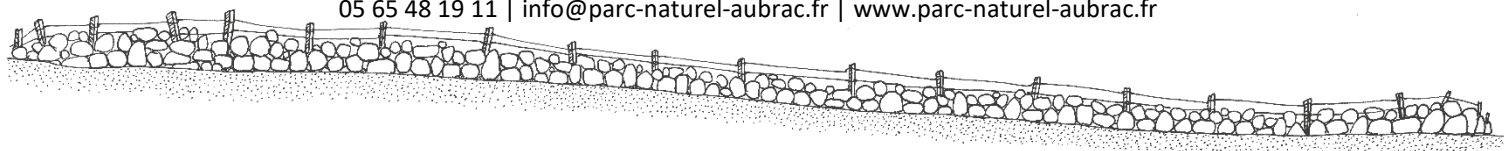
CALCUL DES VOIX POUR LA DELIBERATION

	% des voix total	Nombre de délégués	% des voix par délégué	Présents ou représentés	Abstention	Blancs / Nuls	Suffrages exprimés	POUR			CONTRE		
							Nb	Nb	%	% des suffexp	Nb	%	% des suffexp
Tous collèges confondus	100.00%	24	4.17%	13	0	0	13	13	54.17%	100.00%	0	0.00%	0.00%

Statutairement, les délibérations sont prises à la majorité des suffrages exprimés

Le Bureau du syndicat mixte d'Aménagement et de Gestion du PNR de l'Aubrac, après avoir entendu l'exposé qui lui a été fait, en avoir débattu et en avoir délibéré à l'unanimité des votants et des pouvoirs décide :

- d'approuver le programme d'actions culturelles 2023 ;
- de valider le plan de financement prévisionnel proposé ;
- d'autoriser le Président à apporter des modifications au plan de financement proposé sous réserve de respecter le montant maximal d'autofinancement affiché ci-avant ;
- d'autoriser le Président à solliciter les partenaires techniques et financiers de l'opération et à engager toutes les démarches administratives et financières nécessaires à la mise en œuvre de cette opération, dès réception des accords de subventions et sous réserve de l'inscription des crédits nécessaires au Budget du Syndicat



C. Système d'information

Rapporteur : Bernard BASTIDE, Président / Catherine BAUR, Directrice adjointe

Contexte

L'équipe du Parc naturel régional de l'Aubrac s'est étoffée, tant au niveau du nombre d'agents que de celui de la diversité des missions nécessitant des outils spécifiques (logiciels, base de données...). Par ailleurs, le développement des antennes et du télétravail suppose le déploiement d'équipements afin de faciliter ces modes de travail « nomades » (accès à distance...).

Objectifs et résultats attendus

Ce programme permettra :

- l'achat de différents matériels informatiques et bureautiques : remplacement du copieur, ordinateurs portables et accessoires (stations d'accueil, souris, lecteur de cartes mémoires...), matériel de projection (vidéoprojecteur, enceinte portable, écran), mobilier et matériel de bureau...
- le développement d'outils facilitant le travail à la Maison du Parc, dans les antennes et le télétravail : mise en place de bornes WiFi à Aubrac, accès à distance au serveur, téléphones portables,
- l'achat et la prise en main de logiciels métiers facilitant le fonctionnement de l'équipe et le déroulement des missions : logiciel de pilotage des actions, de gestion RH, logiciel d'évaluation de la mise en œuvre de la Charte (EVA) et le cas échéant, permettre le déploiement d'outils tels qu'une base de données naturalistes, afin de capitaliser les données d'inventaires réalisés par le Parc et ses partenaires.

Plan de financement prévisionnel de l'action (INVESTISSEMENT)

Dépenses en € TTC		Recettes en € TTC	
Prestations	25 000.00	Région Occitanie	75 000.00
Achats	58 750.00	Région AURA	18 750.00
Investissement immatériel (logiciel..)	10 000.00		
Total dépenses	93 750.00	Total recettes	93 750.00

PROPOSITIONS

En conséquence, il est proposé aux membres du Bureau du Syndicat mixte d'Aménagement et de Gestion du PNR de l'Aubrac :

- d'approuver l'opération « Système d'Information » ;
- de valider le plan de financement prévisionnel proposé ;
- d'autoriser le Président à apporter des modifications au plan de financement proposé sous réserve de respecter le montant maximal d'autofinancement affiché ci-avant ;
- d'autoriser le Président à solliciter les partenaires techniques et financiers de l'opération et à engager toutes les démarches administratives et financières nécessaires à la mise en œuvre de cette opération, dès réception des accords de subventions et sous réserve de l'inscription des crédits nécessaires au Budget du Syndicat

DECISIONS

Après en avoir largement débattu, le Bureau procède au vote.

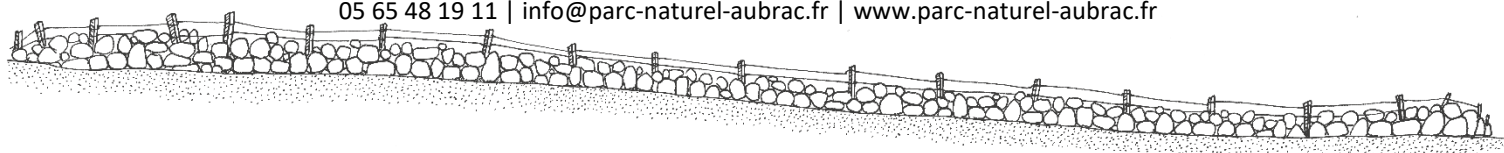
CALCUL DES VOIX POUR LA DELIBERATION

	% des voix total	Nombre de délégués	% des voix par délégué	Présents ou représentés	Abstention	Blancs / Nuls	Suffrages exprimés	POUR			CONTRE		
							Nb	Nb	%	% des suffexp	Nb	%	% des suffexp
Tous collèges confondus	100.00%	24	4.17%	13	0	0	13	13	54.17%	100.00%	0	0.00%	0.00%

Statutairement, les délibérations sont prises à la majorité des suffrages exprimés

Le Bureau du syndicat mixte d'Aménagement et de Gestion du PNR de l'Aubrac, après avoir entendu l'exposé qui lui a été fait, en avoir débattu et en avoir délibéré à l'unanimité des votants et des pouvoirs décide :

- d'approuver l'opération « Système d'Information » ;
- de valider le plan de financement prévisionnel proposé ;
- d'autoriser le Président à apporter des modifications au plan de financement proposé sous réserve de respecter le montant maximal d'autofinancement affiché ci-avant ;
- d'autoriser le Président à solliciter les partenaires techniques et financiers de l'opération et à engager toutes les démarches administratives et financières nécessaires à la mise en œuvre de cette opération, dès réception des accords de subventions et sous réserve de l'inscription des crédits nécessaires au Budget du Syndicat



D. Mise en œuvre de Mobilier de confort et de signalétique

Rapporteur : Bernard BASTIDE, Président / Nicolas LEBLOIS, Chargé de mission

Contexte

Avec l'objectif de valoriser les ressources locales, en 2017-2018, le syndicat mixte de préfiguration du PNR de l'Aubrac a engagé le projet Design en itinérance douce via un travail avec les étudiants designer en formation à l'ENSAMA.

La finalité du programme consistait en la réalisation d'une gamme de mobiliers d'extérieur liée à la pratique de la randonnée.

Les propositions effectuées apportent un regard intéressant sur l'Aubrac et sur les lignes à suivre en matière de mobilier local mais ne permettent pas d'assurer une reproductibilité et la résistance du matériel.

Après cette première expérience constructive, le Parc naturel régional de l'Aubrac a engagé courant 2021 une mission de création et de prototypage de mobilier de confort et de signalétique afin de pouvoir proposer une gamme correspondant aux caractéristiques et besoins locaux.

L'objectif était ainsi de disposer de matériel résistant aux conditions climatiques locales et dont l'entretien et la réparation sont aisés.

La frugalité en matière et en technicité est ainsi le fil conducteur du candidat retenu pour effectuer cette mission. Les candidats au marché étaient invités à s'appuyer sur le travail effectué par l'ENSAMA tout en prenant en compte les principes de réalité économique et technique de l'Aubrac.

L'équipe de « designers-architectes » Le Cabanon vertical, a été retenue pour effectuer cette mission. Une fois leurs plans de mobiliers validés, des prototypes de banc, chaise, table, poubelle, et supports de signalétique seront fabriqués et installés en début d'automne.

Objectifs

Après cette phase de création/prototypage qui se terminera à l'automne, le PNR souhaite déployer le matériel sur 5 ou 6 sites, dans des milieux urbains et naturels. La mission consistera à la fois en la fabrication du matériel mais également en la création des visuels de signalétique.

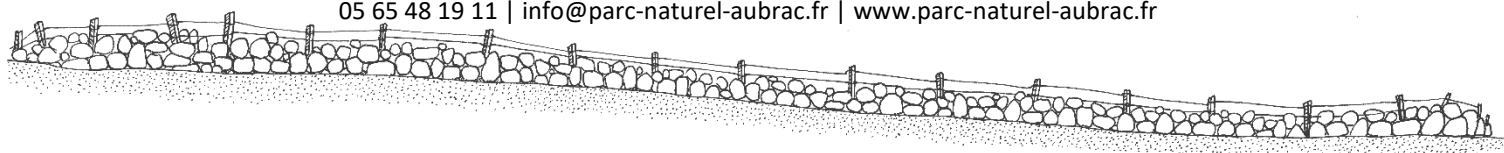
Plan de financement prévisionnel (INVESTISSEMENT POUR COMPTES DE TIERS)

Dépenses en € TTC		Recettes en € TTC	
Fabrication et pose de matériel	50 000.00	Région Occitanie	36 000.00
Création des visuels graphiques	10 000.00	Région AURA	12 000.00
		Autofinancement	12 000.00
Total dépenses	60 000.00	Total recettes	60 000.00

PROPOSITIONS

En conséquence, il est proposé aux membres du Bureau du Syndicat mixte d'Aménagement et de Gestion du PNR de l'Aubrac :

- d'approuver l'opération « Mise en œuvre du Mobilier de confort et de Signalétique » ;
- de valider le plan de financement prévisionnel proposé ;
- d'autoriser le Président à apporter des modifications au plan de financement proposé sous réserve de respecter le montant maximal d'autofinancement affiché ci-avant ;
- d'autoriser le Président à solliciter les partenaires techniques et financiers de l'opération et à engager toutes les démarches administratives et financières nécessaires à la mise en œuvre de cette opération, dès réception des accords de subventions et sous réserve de l'inscription des crédits nécessaires au Budget du Syndicat



DECISIONS

Après en avoir largement débattu, le Bureau procède au vote.

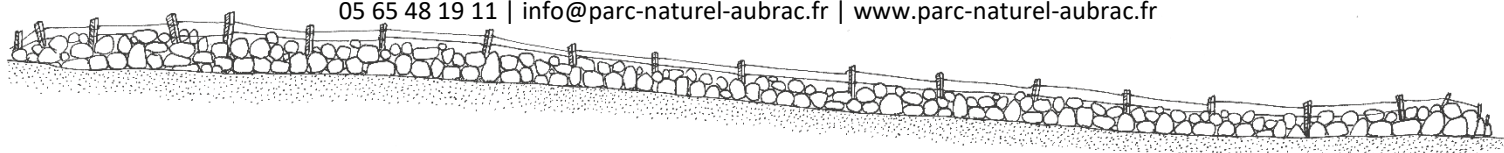
CALCUL DES VOIX POUR LA DELIBERATION

	% des voix total	Nombre de délégués	% des voix par délégué	Présents ou représentés	Abstention	Blancs / Nuls	Suffrages exprimés	POUR			CONTRE		
							Nb	Nb	%	% des suffexp	Nb	%	% des suffexp
Tous collèges confondus	100.00%	24	4.17%	13	0	0	13	13	54.17%	100.00%	0	0.00%	0.00%

Statutairement, les délibérations sont prises à la majorité des suffrages exprimés

Le Bureau du syndicat mixte d'Aménagement et de Gestion du PNR de l'Aubrac, après avoir entendu l'exposé qui lui a été fait, en avoir débattu et en avoir délibéré à l'unanimité des votants et des pouvoirs décide :

- d'approuver l'opération « Mise en œuvre du Mobilier de confort et de Signalétique » ;
- de valider le plan de financement prévisionnel proposé ;
- d'autoriser le Président à apporter des modifications au plan de financement proposé sous réserve de respecter le montant maximal d'autofinancement affiché ci-avant ;
- d'autoriser le Président à solliciter les partenaires techniques et financiers de l'opération et à engager toutes les démarches administratives et financières nécessaires à la mise en œuvre de cette opération, dès réception des accords de subventions et sous réserve de l'inscription des crédits nécessaires au Budget du Syndicat



8. Avis sur la modification simplifiée du PLU de Marvejols

Rapporteur : Bernard BASTIDE, Président / Nicolas LEBLOIS, Chargé de mission

La communauté de communes du Gévaudan a saisi le Parc de l'Aubrac en tant que personne publique associée au sujet de la modification simplifiée du Plan Local d'Urbanisme de la commune de Marvejols. Ce dernier dispose dans son règlement d'une zone Us correspondant à la « Zone urbaine affectée au domaine public ferroviaire (SNCF) ». Les parcelles C n°2652 et C n°2653 (surface cadastrale de 1 295m²) contiennent des logements vacants affectés aux cheminots, aujourd'hui désaffectés de l'usage ferroviaire.

Un porteur de projet souhaite réinvestir ce bien immobilier afin de créer du logement et ainsi proposer une nouvelle capacité d'accueil de population, en évitant de la consommation foncière. L'immeuble, à proximité immédiate de la gare de Marvejols, permet également de se rendre dans le centre bourg en moins de 15 minutes à pied. La modification simplifiée du PLU de Marvejols consiste à changer le règlement graphique uniquement afin que les parcelles C n°2652 et C n°2653 soient transférées de la zone Us à la zone Ub, « Zone urbaine périphérique correspondant aux faubourgs et secteurs de constructions collectives (immeubles, équipements...) » tel qu'indiqué ci-dessous.



La modification simplifiée du PLU de Marvejols est ainsi totalement compatible avec la Charte du Parc. Elle concourt en particulier aux mesures et orientations suivantes : mesure 30.2 « Maitriser l'étalement urbain et « reconquérir » les centres-bourgs » et mesure 31 « construire une politique de l'habitat innovante et durable ».

PROPOSITIONS

En conséquence, il est proposé aux membres du Bureau du Syndicat mixte d'Aménagement et de Gestion du PNR de l'Aubrac :

- de considérer la modification simplifiée du PLU de Marvejols compatible avec la Charte du PNR de l'Aubrac au regard des enjeux et éléments analysés ci-dessus
- de formuler un avis favorable sans réserve auprès de la Communauté de Communes du Gévaudan pour cette modification simplifiée du PLU de Marvejols

DECISIONS

Après en avoir largement débattu, le Bureau procède au vote.

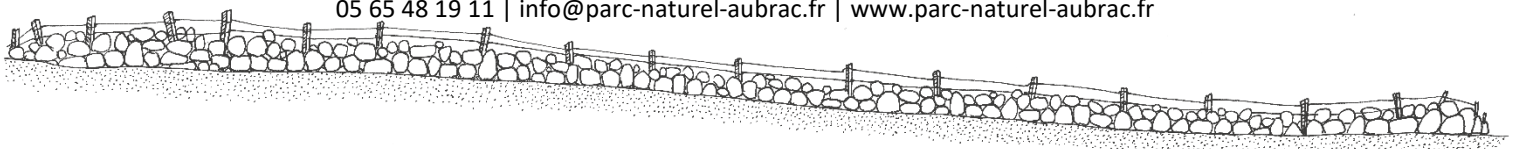
CALCUL DES VOIX POUR LA DELIBERATION

	% des voix total	Nombre de délégués	% des voix par délégué	Présents ou représentés	Abstention	Blancs / Nuls	Suffrages exprimés	POUR			CONTRE		
							Nb	Nb	%	% des suffexp	Nb	%	% des suffexp
Tous collèges confondus	100.00%	24	4.17%	13	0	0	13	13	54.17%	100.00%	0	0.00%	0.00%

Statutairement, les délibérations sont prises à la majorité des suffrages exprimés

Le Bureau du syndicat mixte d'Aménagement et de Gestion du PNR de l'Aubrac, après avoir entendu l'exposé qui lui a été fait, en avoir débattu et en avoir délibéré à l'unanimité des votants et des pouvoirs décide :

- de considérer la modification simplifiée du PLU de Marvejols compatible avec la Charte du PNR de l'Aubrac au regard des enjeux et éléments analysés ci-dessus
- de formuler un avis favorable sans réserve auprès de la Communauté de Communes du Gévaudan pour cette modification simplifiée du PLU de Marvejols



9. Action expérimentale de lutte contre le campagnol et restauration des trames écologiques

Rapporteur : Bernard BASTIDE, Président / Bertrand GOGUILLON et Ugolin BOURBON-DENIS, Chargés de mission

Contexte

Le Campagnol terrestre, rongeur des prairies naturelles de moyenne montagne, connaît des phases de pullulation d'1 à 2 ans tous les 4 à 5 ans. Ces pullulations mettent à mal la production fourragère, le fonctionnement des écosystèmes prairiaux et peuvent porter atteinte à la santé animale et humaine. Ces impacts ont engendré des conflits, notamment dans l'Aubrac lors de la pullulation en 2014-2015, et ce territoire et ses agriculteurs sont à nouveau actuellement confrontés à une situation de crise engendrée par cette problématique, renforcée avec les effets sécheresse de ce printemps (fort impact sur la production fourragère et mise à mal de l'équilibre financier d'exploitations).

Depuis plusieurs années le Parc naturel régional de l'Aubrac a engagé un certain nombre d'actions au regard de cette problématique.

Un 1er programme de lutte contre les pullulations de Campagnols terrestres a été mis en œuvre de 2017 à 2019 par le PNR de l'Aubrac : accompagnement de zones pilotes regroupant des agriculteurs volontaires, amélioration des connaissances, formations, journées techniques de démonstration, retour d'expérience...avec l'appui technique des Chambres d'Agriculture (Aveyron, Cantal, Lozère) et des FREDON (Occitanie et Cantal).

En parallèle, plusieurs études ont été développées : historique des pullulations de campagnols sur l'Aubrac, différenciation des stratégies de lutte en fonction des systèmes d'exploitation, évolution paysagère des zones pilotes.

A partir de 2020, le PNR de l'Aubrac a souhaité poursuivre son action sur cette problématique. Le retour d'expérience du premier programme a mis en évidence que :

- l'organisation d'une lutte collective est un impératif pour espérer être efficace dans le temps ;
- la mobilisation des agriculteurs restait difficile, notamment en raison de la forte charge de travail (manque de temps disponible) ;
- seuls, les agriculteurs n'anticipent pas toujours les pullulations (peu de lutte préventive) ;
- il n'existe pas de solution technique unique et facile à mettre en œuvre, il est nécessaire de combiner de moyens de lutte (lutte directe, lutte biologique, itinéraire technique, évolution du système d'exploitation).

Le Parc a ainsi animé un groupe de travail et de concertation pour la création d'un service de lutte externalisée à l'échelle du territoire de l'Aubrac. Il s'est alors révélé plusieurs problématiques : celle de fédérer tous les acteurs pour un dispositif interdépartemental ; celle de la difficulté à projeter un service efficient à l'échelle d'un vaste territoire et au regard du besoin d'animation locale (de proximité) très territorialisée.

1. Action pilote avec un Collectif d'agriculteurs de la CUMA de Ste-Geneviève (Argences, 12) - Préservation et restauration des prairies naturelles / Accompagnement d'un dispositif collectif de lutte adaptée territorialement contre les pullulations du Campagnol terrestre

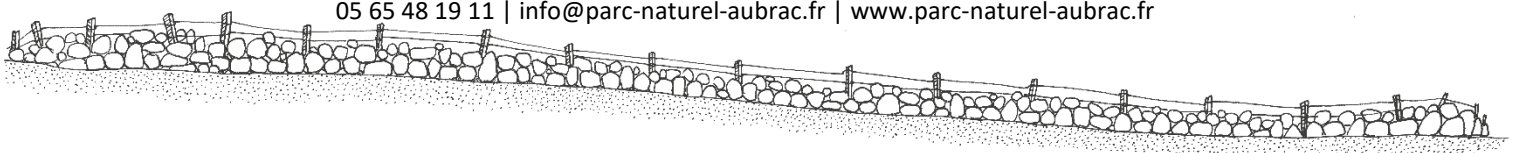
Le PNR entend poursuivre sa contribution à la problématique du Campagnol terrestre sur son territoire, conformément à la mesure 18 de sa Charte.

Parallèlement, un autre axe de travail que le PNR de l'Aubrac souhaite développer concerne la place de la prairie naturelle dans les systèmes d'exploitation (programme MOH inter-parcs Massif Central – IPAMAC, projet de programme sur les trames agropastorales), en lien toujours avec la question du campagnol terrestre et aussi celle du changement climatique (programme LIFE inter-parcs et Chambres d'Agriculture sur l'Adaptation au changement climatique).

Suite à la sollicitation du parc par un collectif d'agriculteurs de Sainte Geneviève sur Argences en Aubrac, pour les accompagner à mettre en place un dispositif adapté de lutte contre le campagnol, le projet a émergé de mettre en place une action pilote et expérimentale à l'échelle du territoire de ce collectif d'agriculteurs et en préfiguration d'un programme plus global.

L'enjeu est de mettre la diversité des prairies au service de l'autonomie fourragère, de la résilience et de la capacité d'adaptation des exploitations face au changement climatique et aux pullulations des campagnols. La problématique des dégradations liées aux pullulations des campagnols terrestres sera bien entendu ici un axe majeur structurant les actions.

Cette démarche aura pour porte d'entrée les prairies naturelles, structurant ainsi le dispositif sur la lutte campagnols. Cela permet d'inscrire l'action en préfiguration d'un programme sur les trames écologiques de l'Aubrac qui permettra par la suite



d'assurer un financement pluriannuel pour inscrire l'action nécessairement dans le temps ; tout en recherchant à tendre vers un modèle économique viable à moyen terme.

Les retours d'expériences des actions du parc sur ce sujet et celles menées sur d'autres territoires par ailleurs sur le Massif Central, a permis de valider certaines avancées : confirmation que des agriculteurs formés, organisés à plusieurs et assidus réussissent une certaine maîtrise (limitation des problèmes à des fins supportables) des populations de campagnols sur les parcelles fauchées en s'appuyant sur la lutte directe en association notamment avec des effets optimisés de la prédation naturelle. Cependant, il a permis aussi de mettre en évidence les limites du passage à l'action, essentiellement avec le manque de temps sur les exploitations agricoles et l'état d'esprit face à la lutte directe : seuls, les agriculteurs n'anticipent pas ou trop peu les pullulations (lutte préventive).

Ainsi, et dans la continuité des actions précédemment engagées par le parc, il semble nécessaire d'inscrire cette démarche :

- dans une approche collective volontaire et coordonnée, à l'échelle d'un territoire d'action pertinent et cohérent (efficacité d'action) ;
- en replaçant la problématique des pullulations à l'échelle du système d'exploitation et la place que tiennent et doivent tenir les prairies naturelles dans ce système et face à cette problématique ;
- en s'appuyant sur un panel de moyens de lutte directe et indirecte, complémentaires et adaptés au territoire et aux exploitations concernés ;

L'objectif structurant de cette opération pilote sera d'accompagner des agriculteurs de l'Aubrac à la mise en œuvre d'un dispositif de lutte collective adapté et à une gestion intégrée et durable de leurs prairies naturelles (PN) au regard de la logique de leur système d'exploitation.

L'objectif opérationnel est de tester une organisation adaptée des agriculteurs locaux : coordination, partenariats, durabilité. L'objectif à long terme est de replacer la lutte chimique comme un moyen d'action possiblement non ultime au sein d'une combinaison d'actions adaptées au territoire (organisation de la lutte, pratiques, conditions biogéographiques).

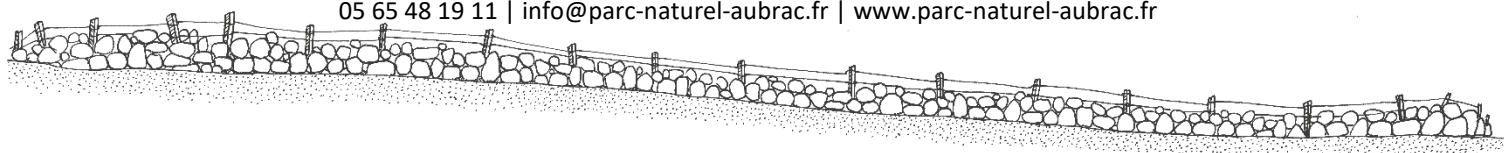
→ Sur le volet Campagnol terrestre

→ Les principes :

- Pas de solution technique unique et facile à mettre en œuvre, il est nécessaire de combiner des moyens de lutte (lutte directe, lutte biologique, itinéraire technique, évolution du système d'exploitation)
- Agir collectivement mais de manière concertée en tenant compte des contraintes de chacun
- Besoin de construire l'assemblage du dispositif de lutte avec les agriculteurs, en fonction du niveau de risque, de la sensibilité des exploitations et de l'attractivité des parcelles
- Placer les agriculteurs en capacité de décider et d'agir
- Agir dès les 1ers indices, avant un seuil, collectivement et de manière coordonnée, avec un panel de moyens complémentaires à adapter au territoire et à inscrire dans la durée (moyen et long terme)
- Trajectoire pour anticiper les pullulations et avoir un coup d'avance et non un train de retard
- S'inscrire dans une démarche expérimentale sans recours au ratron pour la lutte directe et avec une trajectoire d'objectif à moyen terme de se dispenser du ph3

→ Les principales actions :

- Accompagner financièrement et techniquement un dispositif collectif de lutte
 - Financement pour le recrutement d'un poste d'animateur/coordonateur local au sein de la CUMA dédié à la surveillance et au piégeage mécanique (+ PH3) ; comprenant un volet formation de l'animateur)
 - Appui du chargé de mission agroenvironnement du PNR + FREDON
 - Travailler à la viabilité du modèle économique du dispositif de lutte (articulation avec les politiques publiques : contrats de lutte / FMSE en particulier)
- Assurer une surveillance territorialisée
 - Mise en œuvre de suivis / diagnostics approfondis à l'échelle du site pilote (dispositif Arvicola-Obs) comme outil d'aide à la décision pour optimiser l'efficacité des opérations de lutte (prise en compte de la phase du cycle de pullulation notamment) – en lien avec VetAgroSup et FREDON
- Mettre en œuvre une lutte adaptée par piégeage mécanique (sans recours au traitement chimique autre que le PH3 pour la lutte contre la taupe)
 - Par le technicien local de la CUMA en lien avec les agriculteurs et la FREDON
- Analyse de la problématique des pullulations dans les différents systèmes d'exploitation
 - Prise en compte de l'évolution de facteurs paysagers influençant les pullulations de Campagnols terrestre
 - Accompagnement/conseil : diagnostic agronomique et écologique, pistes d'adaptation/évolution de l'exploitation (place de la prairie naturelle dans le système d'exploitation, résilience vis-à-vis des campagnols, changement climatique)



- Déterminer des stratégies de lutte différenciées en fonction des systèmes d'exploitation de l'Aubrac
- Favoriser la prédation naturelle en tant que frein aux cycles de pullulations
 - Gestion/restauration des infrastructures écologiques : haies, murets
 - Pose de nichoirs
 - « moratoire » concerté et temporaire (cycle campagnol) sur la chasse de certains prédateurs naturels

→ Sur le volet prairie naturelle :

- Établir des diagnostics au sein des exploitations faisant parties du collectif territorialisé (site pilote), analyser (agronomie, écologie) la place des prairies naturelles dans leur système d'exploitation
- Sur la base des résultats des diagnostics, échange sur les problématiques, esquisse de perspectives d'évolution et d'adaptation des systèmes d'exploitation (contribution des prairies humides au système fourrager sur l'Aubrac (tant fauche que pâturage) ; contribution de la diversité floristique à la qualité des produits ; l'engraissement de bovins à l'herbe et impact sur la qualité des produits ; contribution de systèmes fourragers adaptés pour faire face aux pullulations de campagnols terrestres, etc....)
- Apporter une formation et un conseil sur une gestion prairiale durable et intégrée et pour mettre en œuvre des expérimentations et leur suivi.
- Favoriser la réflexion partagée entre agriculteurs, Organisation Professionnelles Agricoles et techniciens agro-environnementaux (organisation de journées techniques thématiques, ateliers in situ...)
- Valoriser les prairies naturelles de l'Aubrac et les savoir-faire des agriculteurs (contribuer au recueil des savoirs et savoirs faire paysans)
- Restaurer au besoin certaines prairies naturelles (avec CEN Auvergne, semences locales...)

Il s'agit ici, sur septembre 2022 – mars 2023 d'initier cette action qui devra nécessairement se poursuivre et développer ses différents axes à travers le prochain programme 2023-2025 sur les trames écologiques dont elle préfigure une composante essentielle.

Sur cette première période, cela résidera principalement dans le recrutement, l'acquisition de matériels et équipements (pièges, moyen de transport... et temps agent pour l'accompagnement (appui, coordination des partenaires techniques) et premières interventions de partenaires techniques et scientifiques (diagnostics, conseils, suivis...)

Des partenariats techniques seront établis avec la FREDON Occitanie et VetAgroSup (pour le dispositif de surveillance / diagnostic pullulation) et avec le Conservatoire Botanique d'Occitanie et les Conservatoires d'Espaces Naturels pour les actions plus spécifiques sur les prairies naturelles.

Un comité technique de suivi de cette démarche sera mis en place, rassemblant un ensemble d'acteurs clefs, institutionnels et techniques, sur le sujet (Chambre d'Agriculture, FREDON/FDGDON, DRAAF, REGION, Organismes de recherches, etc). Cela permettra de partager les points d'avancements et résultats et de recueillir des avis. Un objectif ici est également de partager plus largement le retour d'expérience de cette démarche dans le milieu professionnel agricole.

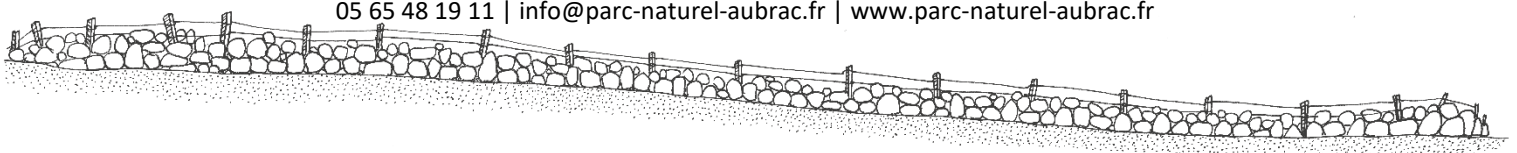
2. **Elaboration du programme de préservation et de restauration des trames écologiques**

En parallèle à cette action pré-figurative, il est proposé d'élaborer un programme plus global et triennal 2023-2025 portant sur la préservation et la restauration des trames écologiques de l'Aubrac ; en particulier les trames agropastorales (prairies naturelles, haies), la trame lithique et la trame noire.

Ce programme concerté et partenarial permettra notamment de renforcer le dispositif porté par le PNR sur les prairies naturelles (avec la problématique campagnols) et les haies, en particulier en permettant de l'étendre à un certain nombre d'autres sites pilotes. Il permettra également de compléter utilement la connaissance sur le territoire du parc de la trame lithique (trame rocheuse : falaises, murets) et l'évaluation des intérêts biologiques et de l'état de leur préservation, suite à un premier travail qui avait été mené pour la réalisation du document de Trame Verte et Bleue de l'Aubrac. Enfin il permettra d'inscrire une continuité d'action du parc (suite au programme Ressource Nuit) au regard des enjeux de la biodiversité nocturne et de la pollution lumineuse.

Cette nouvelle programmation sera ainsi notablement structurante en termes d'activités (nouvelle programmation) et de leur financement pour le Parc et en particulier son pôle GEVAMIRE.

Un travail préalable a déjà été engagé par le parc durant le premier semestre 2022 pour identifier les grands axes d'actions qui viendront structurer ce programme sur les trames écologiques du PNR Aubrac. Il convient de finaliser la rédaction du programme en s'appuyant sur une phase de concertation au cours du second semestre 2022, afin de partager les enjeux et priorités et d'identifier les complémentarités, synergies, coordinations et partenariats éventuels, dans la recherche d'une cohérence territoriale d'interventions multi-acteurs.



Ce travail de finalisation sera mené pour un dépôt du dossier en fin d'année 2022, soumis au financement piloté par la Région Occitanie (fonds FEDER) pour ce type de dispositif sur les trames écologiques, en vue d'une mise en œuvre opérationnelle en milieu de premier semestre 2023.

3. Budget et plan de financement

→ Eléments du montage financier

Le SMAG du PNR de l'Aubrac, en tant que porteur du projet, sera le destinataire de la totalité de la subvention 2022-2023 de la Région Occitanie sur ses fonds biodiversité, sollicitée à hauteur de 80% du montant global du budget.

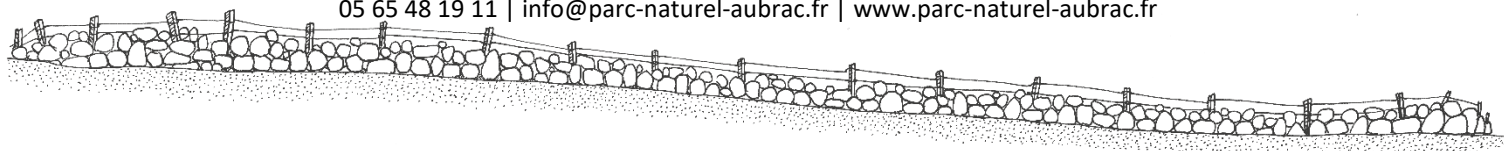
Le temps agent nécessaire (chargé de mission patrimoine naturel) à la finalisation de l'élaboration de ce programme ambitieux triennal sur les trames écologiques, viendra en grande partie apporter la part d'autofinancement du parc (20%) dans le montage financier du budget global du présent projet. Certaines dépenses spécifiques (déplacements, réunions) pour mener la concertation indispensable des divers acteurs locaux à l'élaboration de ce document programmatique, sont néanmoins proposées au financement Région.

Concernant le dispositif de lutte contre le campagnol terrestre, un certain nombre de dépenses seront pilotées directement par la CUMA de Ste-Geneviève (recrutement, matériels...). Pour cela une convention de reversement sera établie entre le SMAG du PNR et la CUMA pour la gestion des flux financiers nécessaires.

Si l'ensemble des contractualisations (Région, CUMA) interviendra en 2022, il est entendu que les flux financiers (versement Région au parc, reversement à la CUMA) n'interviendront pas avant le début 2023. La CUMA assurera ainsi l'avance de fonds nécessaires aux premières dépenses jusqu'en fin 2022 permettant de lancer la démarche. Le budget 2022 du SMAG du PNR Aubrac n'en sera donc pas modifié ; les flux financiers de cette opération seront affectés au budget 2023.

→ Plan de financement prévisionnel de l'opération globale

Dépenses en € TTC		Recettes en € TTC	
Préservation des prairies / Lutte contre le Campagnol		Pour la CUMA	
Pour la CUMA			
- Recrutement animateur / piégeur (8 mois)	16 000.00	Participations des agriculteurs (autofinancement CUMA)	2 000.00
- Pièges (taupes + campagnols + matériel PH3)	5 700.00		
- Véhicule de transport type quad/mule	10 000.00	Pour le PNR	
- Carburant	1 200.00		
- Entretien matériel	1 000.00	Région Occitanie (80%)	61 616.00
- Assurance	1 800.00		
- Honoraires comptabilité / administratif	1 320.00	Autofinancement Parc	13 404.00
Pour le PNR			
- Diagnostics prairies naturelles (Prestations)	6 000.00		
- Appui / accompagnement PNR	19 800.00		
- Frais de déplacement PNR	1 700.00		
- Frais animation territoriale PNR	1 000.00		
Elaboration du programme de Trames écologiques			
Pour le PNR			
- Temps agent PNR	8 250.00		
- Temps agent chef de pôle	2 250.00		
- Frais de déplacement	1 000.00		
TOTAL	77 020.00	TOTAL	77 020.00



→ Plan de financement prévisionnel pour le PNR de l'Aubrac

Dépenses en € TTC		Recettes en € TTC	
Frais d'agents PNR	34 000.00	Région Occitanie (80%)	61 616.00
Frais de prestataires (Etudes)	6 000.00	Autofinancement Parc	13 404.00
Reversement de subvention (à la CUMA)	35 020.00		
TOTAL	75 020.00	TOTAL	75 020.00

Il est demandé au Syndicat mixte de Gestion et d'Aménagement du PNR de l'Aubrac d'exprimer un positionnement officiel validant le portage de ce projet 2022-2023 (élaboration d'un programme sur les trames écologiques et mise en œuvre d'une action pré-figurative) et sollicitant un financement auprès de la Région Occitanie (fonds biodiversité).

PROPOSITIONS

En conséquence, il est proposé aux membres du Bureau du Syndicat mixte d'Aménagement et de Gestion du PNR de l'Aubrac :

- d'approuver la proposition d'action et son plan de financement prévisionnel concernant le projet d'élaboration d'un programme 2023-2025 sur les trames écologiques de l'Aubrac et la mise en œuvre d'une démarche pré-figurative 2022-2023 sur les prairies naturelles et la lutte vis-à-vis du campagnol terrestre ;
- d'autoriser le Président à apporter des modifications au plan de financement proposé sous réserve de respecter le montant maximal d'autofinancement affiché ci-avant ;
- d'autoriser le dépôt auprès de la Région Occitanie, de la proposition d'action associée à sa demande de financement à hauteur de 80% ;
- d'autoriser le Président à solliciter les partenaires techniques et financiers de l'opération et à engager toutes les démarches administratives et financières nécessaires à la mise en œuvre de cette opération, dès réception des accords de subventions et sous réserve de l'inscription des crédits nécessaires au Budget du Syndicat

REMARQUES

Benoit FAGEGALTIER, représentant les Chambres d'Agriculture, soulève des interrogations quant à la pertinence de l'action et l'inéquité qu'elle pourrait créer. Il émet également certaines réserves sur la confusion que pourrait créer cette opération expérimentale du PNR par rapport à la réponse technique et financière que la Région Occitanie s'est engagée à apporter à l'ensemble de la filière agricole sur la problématique de la pullulation des Rats taupiers.

Céline CHARRIAUD, représentant le Département du Cantal, craint que cette action provoque une forte exposition du PNR

DECISIONS

Ceci étant entendu, et après en avoir largement débattu, le Bureau procède au vote.

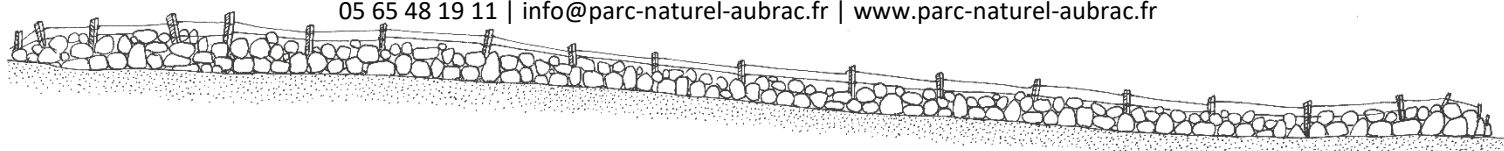
CALCUL DES VOIX POUR LA DELIBERATION

	% des voix total	Nombre de délégués	% des voix par délégué	Présents ou représentés	Abstention	Blancs / Nuls	Suffrages exprimés	POUR			CONTRE		
							Nb	Nb	%	% des suffexp	Nb	%	% des suffexp
Tous collèges confondus	100.00%	24	4.17%	13	0	0	13	13	54.17%	100.00%	0	0.00%	0.00%

Statutairement, les délibérations sont prises à la majorité des suffrages exprimés

Le Bureau du syndicat mixte d'Aménagement et de Gestion du PNR de l'Aubrac, après avoir entendu l'exposé qui lui a été fait, en avoir débattu et en avoir délibéré à l'unanimité des votants et des pouvoirs décide :

- d'approuver la proposition d'action et son plan de financement prévisionnel concernant le projet d'élaboration d'un programme 2023-2025 sur les trames écologiques de l'Aubrac et la mise en œuvre d'une démarche pré-figurative 2022-2023 sur les prairies naturelles et la lutte vis-à-vis du campagnol terrestre ;
- d'autoriser le Président à apporter des modifications au plan de financement proposé sous réserve de respecter le montant maximal d'autofinancement affiché ci-avant ;
- d'autoriser le dépôt auprès de la Région Occitanie, de la proposition d'action associée à sa demande de financement à hauteur de 80% ;
- d'autoriser le Président à solliciter les partenaires techniques et financiers de l'opération et à engager toutes les démarches administratives et financières nécessaires à la mise en œuvre de cette opération, dès réception des accords de subventions et sous réserve de l'inscription des crédits nécessaires au Budget du Syndicat



10. Participation aux actions Tourisme durable en interparcs et avec le CRTLO

Rapporteur : Bernard BASTIDE, Président / Mylène GRAS, Chargée de mission

Contexte

Le Comité Régional du Tourisme et des Loisirs d'Occitanie (CRTLO) a missionné le Bureau d'études « Les Maîtres du Rêve » pour définir les axes stratégiques et la réalisation d'un plan d'actions opérationnel pour un développement touristique raisonné dans les Parcs naturels d'Occitanie. Ce travail a été mené en collaboration avec les 11 Parcs d'Occitanie.

Les actions opérationnelles suivantes sont envisagées dès le second semestre 2022 :

- Action 1 – Constituer un carnet d'inspirations Parcs en valorisant les offres touristiques et de loisirs typées et originales : conception d'offres touristiques typées Parc, mise en récit, promotion et commercialisation.
- Action 2 – Engager un chantier expérimental à l'échelle des Parcs pour développer la mobilité peu carbonée : recensement et diffusion de l'offre de services et de transports, partenariat avec les opérateurs de transports et déclinaison de la carte Occy'gène spéciale « Parcs naturels ».
- Action 3 – Formuler le concept stratégique et la promesse-client commune des Parcs naturels d'Occitanie : appropriation du concept stratégique par les partenaires des Parcs.
- Action 4 – Lancer une campagne régionale pour améliorer la notoriété grand public des Parcs naturels d'Occitanie.
- Action 5 – Organiser le renvoi des visiteurs entre Parcs naturels d'Occitanie, en cultivant l'effet « collection ».
- Action 6 – Faire monter en puissance les contenus de la page web du CRTLO Occitanie dédiée aux Parcs naturels : enrichir les contenus dédiés aux Parcs naturels sur l'espace dédié et développer la présence digitale des Parcs naturels d'Occitanie.

A l'issue de la mise en œuvre de ces actions, il est envisagé de travailler sur la gouvernance, la coordination et le bilan-évaluation de ces actions.

Il est proposé que la prise en charge de ces actions soit un financement à parité entre les 11 Parcs et le CRTLO Occitanie.

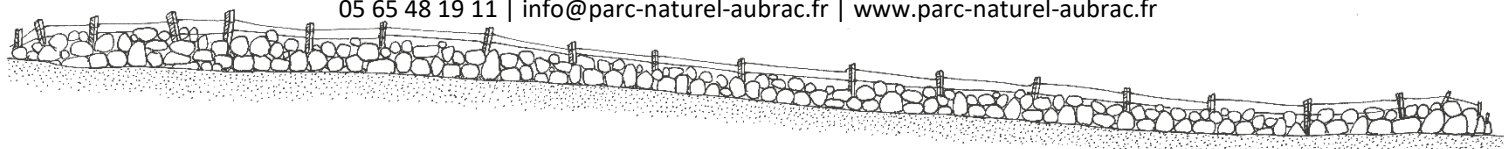
Le budget prévisionnel serait le suivant :

2022

DEPENSES en € TTC		RESSOURCES en € TTC	
Formation au Design de l'offre	8 000.00	CRTL Occitanie	31 000.00
Concept stratégique + promesse-client	12 000.00	Région Occitanie	24 800.00
Campagne communication	42 000.00	Parcs naturels (620.00 € / parc x 10 parcs)	6 200.00
TOTAL	62 000.00	TOTAL	62 000.00

2023

DEPENSES en € TTC		RESSOURCES en € TTC	
Conception carnets d'inspirations	10 000.00	CRTL Occitanie	40 000.00
Test de la promesse-client	5 000.00	Région Occitanie	32 000.00
Campagne de notoriété régionale	50 000.00	Parcs naturels (727.00 € / parc x 11 parcs)	8 000.00
Enrichir contenus web tourisme.occitanie.com	15 000.00		
TOTAL	80 000.00	TOTAL	80 000.00



DEPENSES en € TTC		RESSOURCES en € TTC	
Promotion commercialisation carnets d'inspirations	12 000.00	CRTL Occitanie	24 500.00
Évaluation campagne de communication	10 000.00	Région Occitanie	19 600.00
Développer site web tourisme.occitanie.com	15 000.00	Parcs naturels (454.00 € / parc x 11 parcs)	4 900.00
Gouvernance / coordination / bilan	12 000.00		
TOTAL	49 000.00	TOTAL	49 000.00

Une position de principe a été demandée à tous les Parcs avant le 15 juin 2022 : le Parc de l'Aubrac a répondu favorablement sous réserve de la disponibilité des crédits à engager dès 2022 (soit 564€).

PROPOSITIONS

En conséquence, il est proposé aux membres du Bureau du Syndicat mixte d'Aménagement et de Gestion du PNR de l'Aubrac :

- de confirmer la participation du Parc de l'Aubrac à cette démarche interparcs en lien avec le CRTLO ;
- de valider le plan de financement prévisionnel proposé ;
- d'autoriser le Président à apporter des modifications au plan de financement proposé sous réserve de respecter le montant maximal d'autofinancement affiché ci-avant ;
- d'autoriser le Président à solliciter les partenaires techniques et financiers de l'opération et à engager toutes les démarches administratives et financières nécessaires à la mise en œuvre de cette opération, dès réception des accords de subventions et sous réserve de l'inscription des crédits nécessaires au Budget du Syndicat

DECISIONS

Après en avoir largement débattu, le Bureau procède au vote.

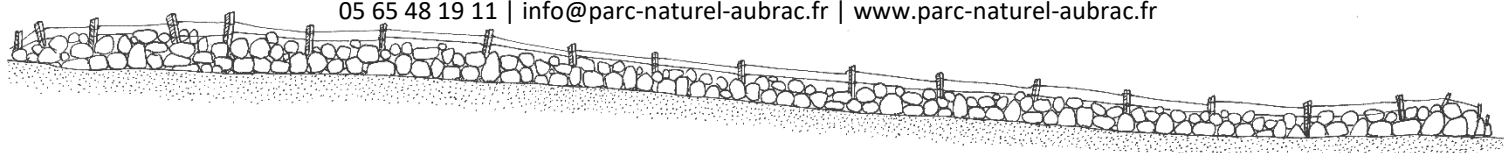
CALCUL DES VOIX POUR LA DELIBERATION

	% des voix total	Nombre de délégués	% des voix par délégué	Présents ou représentés	Abstention	Blancs / Nuls	Suffrages exprimés	POUR			CONTRE		
							Nb	Nb	%	% des suffexp	Nb	%	% des suffexp
Tous collèges confondus	100.00%	24	4.17%	13	0	0	13	13	54.17%	100.00%	0	0.00%	0.00%

Statutairement, les délibérations sont prises à la majorité des suffrages exprimés

Le Bureau du syndicat mixte d'Aménagement et de Gestion du PNR de l'Aubrac, après avoir entendu l'exposé qui lui a été fait, en avoir débattu et en avoir délibéré à l'unanimité des votants et des pouvoirs décide :

- de confirmer la participation du Parc de l'Aubrac à cette démarche interparcs en lien avec le CRTLO ;
- de valider le plan de financement prévisionnel proposé ;
- d'autoriser le Président à apporter des modifications au plan de financement proposé sous réserve de respecter le montant maximal d'autofinancement affiché ci-avant ;
- d'autoriser le Président à solliciter les partenaires techniques et financiers de l'opération et à engager toutes les démarches administratives et financières nécessaires à la mise en œuvre de cette opération, dès réception des accords de subventions et sous réserve de l'inscription des crédits nécessaires au Budget du Syndicat



11. Boucle cantalienne du Tour des Monts d'Aubrac

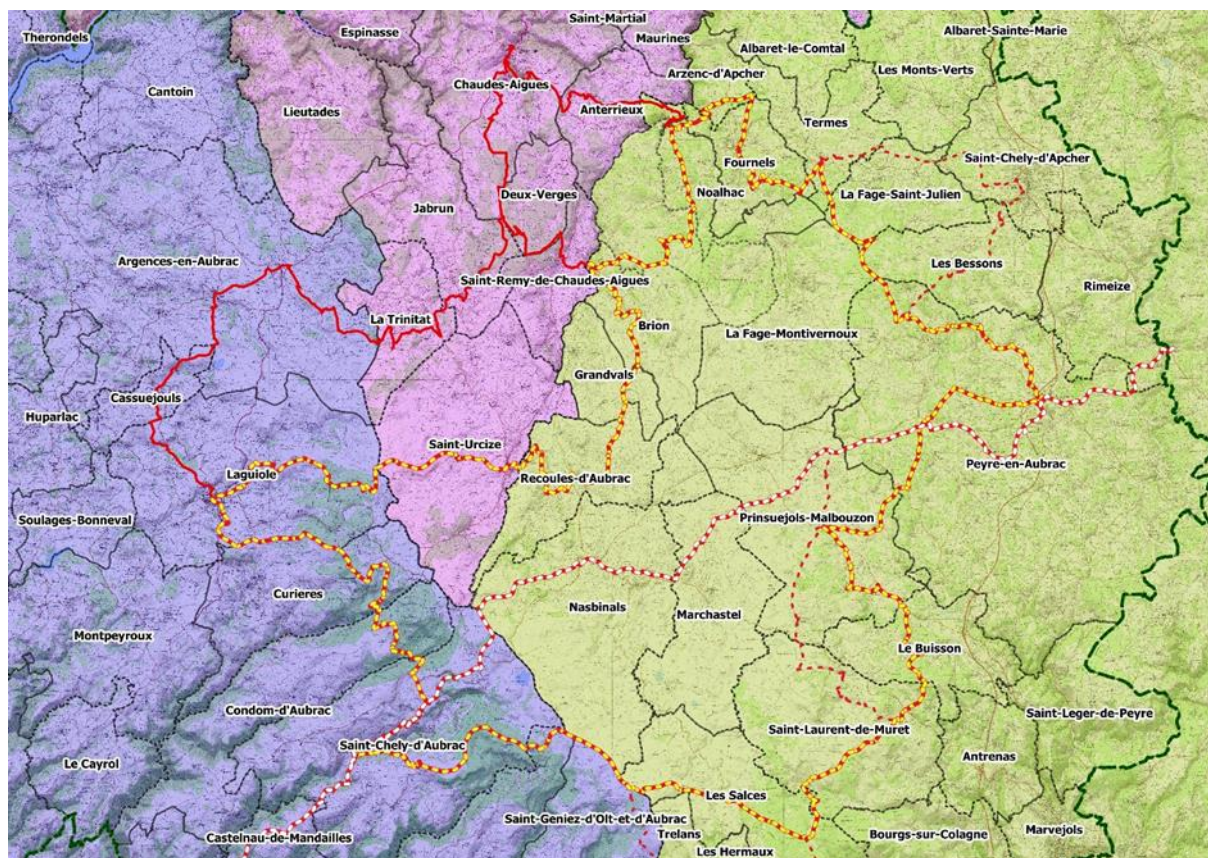
Rapporteur : Bernard BASTIDE, Président / Joris PESCHE, Chargé de mission

Contexte

Dans le cadre du programme Pôle de Pleine Nature, une étude de requalification du GR® de Pays Tour des Monts d'Aubrac portée par le PNR de l'Aubrac a été réalisée en 2019 – 2020. Le but de cette étude était de trouver des alternatives aux passages sur route, d'identifier les besoins d'équipements (signalétique, franchissement), les besoins d'entretien de la végétation ainsi que l'identification des propriétés privées traversées. Cette étude a été réalisée avec le bureau d'étude Cartosud, expert sur les questions de randonnée et d'aménagements de sentiers.

Présentation du projet :

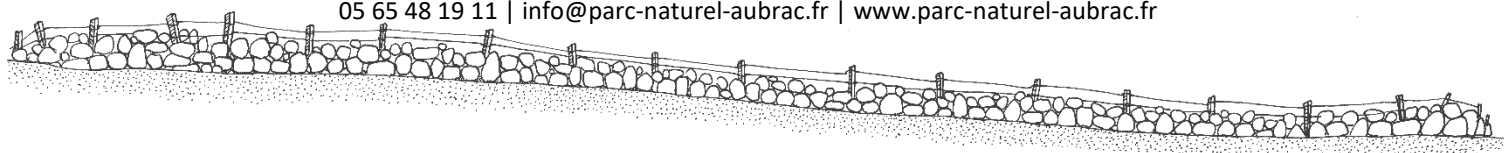
A l'issue de cette étude, lors des derniers comités de pilotage, il a été proposé de réfléchir à une boucle sur la partie Cantalienne du territoire et qui pourrait se raccorder au GR® de Pays Tour des Monts d'Aubrac existante. Aujourd'hui, le GR® de Pays emprunte une petite section cantalienne au niveau de Saint-Urcize, mais se trouve majoritairement sur le département de la Lozère et sur l'Aveyron (voir carte ci-dessous).



En jaune et rouge : le Tour des Monts d'Aubrac existant ainsi que les connexions possibles avec les autres GR® en rouge et blanc, notamment le GR®65. En rouge : la proposition de boucle sur la partie Cantalienne.

Cette demande a été formulée directement au PNR de l'Aubrac par le Comité de Randonnée Pédestre du Cantal début 2020, elle a ensuite été relayée par la vice-présidente de la région Auvergne-Rhône-Alpes, le département du Cantal puis la présidente de Saint-Flour Communauté. L'idée était d'abord d'ajouter la ville de Chaudes-Aigues comme une porte d'entrée cantalienne sur le Tour des Monts d'Aubrac, puis l'ancien élu référent du Pôle de Pleine Nature, adjoint à la mairie de Saint-Urcize, a proposé que la boucle inclue également Lacalm.

L'esprit de cette boucle supplémentaire est de proposer un parcours plus représentatif du massif de l'Aubrac en incluant les deux monts au nord, le roc du Cayla et le Puy de la Tuile, ainsi que la ville thermale de Chaudes-Aigues. Cette boucle fait tout à fait écho à la stratégie touristique de l'Aubrac adoptée en 2021 dont une des actions concerne la démassification du Haut-Plateau.



Dans la continuité de cette demande, toujours dans le cadre du Pôle de Pleine Nature, une étude de faisabilité a été portée par le PNR de l'Aubrac fin 2021 – 2022. Réalisée également avec le bureau d'étude Cartosud, cette étude est maintenant achevée : les tracés envisageables sont arrêtés, les aménagements nécessaires ont été repérés, les quelques parcelles privées concernées identifiées. La majorité des chemins empruntés fait partie de PR déjà entretenus et balisés, il n'y aura pas d'ouverture de chemin à prévoir.

Cette boucle supplémentaire au GR® de Pays Tour des Monts d'Aubrac pourra difficilement s'envisager comme une variante en tant que telle, la Fédération Française de Randonnée Pédestre n'étant pas favorable à la multiplication des variantes. Il est par contre envisageable de créer cette boucle au départ de Chaudes-Aigues labellisée GR® de Pays pour rejoindre le tracé historique du Tour des Monts d'Aubrac.

PROPOSITIONS

En conséquence, il est proposé aux membres du Bureau du Syndicat mixte d'Aménagement et de Gestion du PNR de l'Aubrac :

- d'autoriser le Président à consulter les communautés de communes de Saint-Flour Communauté, Aubrac Carladez Viadène et Hautes Terres de l'Aubrac, compétentes sur les GR® pour la création de cet itinéraire ;
- d'autoriser le Président à porter avec les partenaires le projet de labellisation de cette boucle complémentaire au GR® de Pays du Tour des Monts d'Aubrac auprès de la Fédération Française de Randonnée pédestre ;

REMARQUES

Les élus du Bureau :

- demandent à ce que le terme de « boucle complémentaire » soit préféré à « extension » du GR® de Pays du Tour des Monts d'Aubrac ;
- demandent à ce que cette opération soit menée en concertation étroite avec l'ADECA, association d'hébergeurs présents sur le GR® de Pays du Tour des Monts d'Aubrac ;
- précisent que GR® de Pays du Tour des Monts d'Aubrac tel qu'il existe aujourd'hui fait déjà l'objet d'un programme d'amélioration en cours et que ce nouvel itinéraire ne viendra en rien modifier son parcours et les aménagements et améliorations déjà prévues.

DECISIONS

Ceci étant entendu, et après en avoir largement débattu, le Bureau procède au vote.

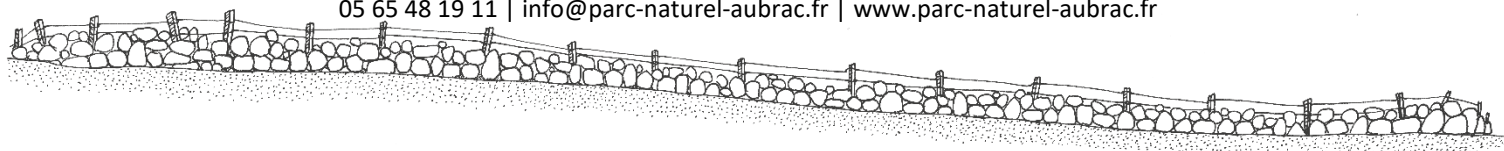
CALCUL DES VOIX POUR LA DELIBERATION

	% des voix total	Nombre de délégués	% des voix par délégué	Présents ou représentés	Abstention	Blancs / Nuls	Suffrages exprimés	POUR			CONTRE		
							Nb	Nb	%	% des suffexp	Nb	%	% des suffexp
Tous collèges confondus	100.00%	24	4.17%	13	0	0	13	13	54.17%	100.00%	0	0.00%	0.00%

Statutairement, les délibérations sont prises à la majorité des suffrages exprimés

Le Bureau du syndicat mixte d'Aménagement et de Gestion du PNR de l'Aubrac, après avoir entendu l'exposé qui lui a été fait, en avoir débattu et en avoir délibéré à l'unanimité des votants et des pouvoirs décide :

- d'autoriser le Président à consulter les communautés de communes de Saint-Flour Communauté, Aubrac Carladez Viadène et Hautes Terres de l'Aubrac, compétentes sur les GR® pour la création de cet itinéraire ;
- d'autoriser le Président à porter avec les partenaires le projet de labellisation de cette boucle complémentaire au GR® de Pays du Tour des Monts d'Aubrac auprès de la Fédération Française de Randonnée pédestre ;

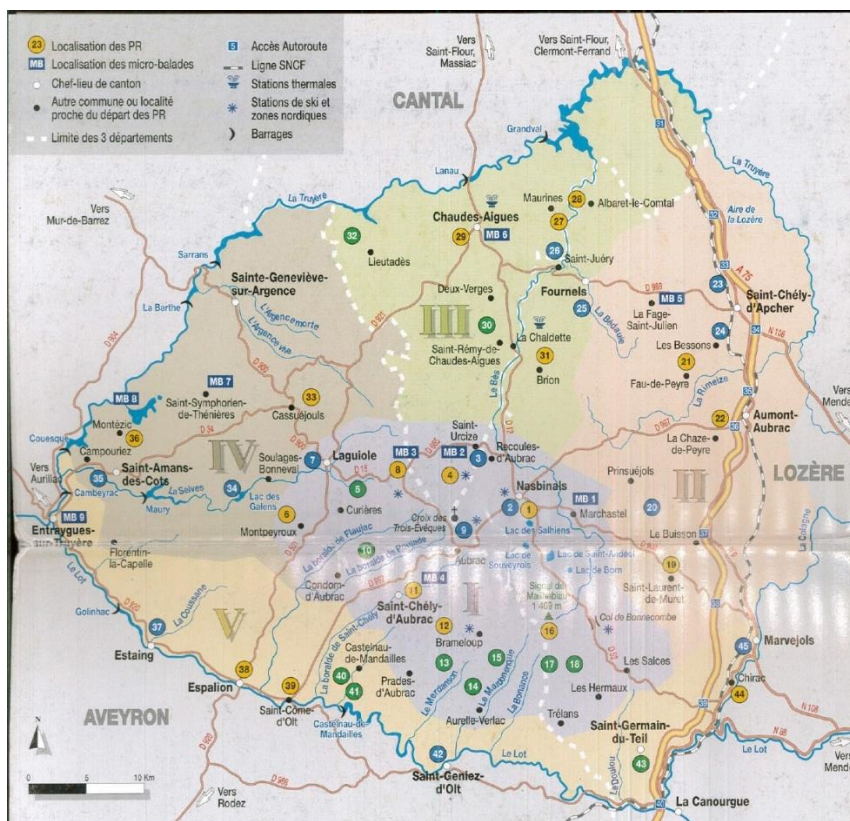


12. Edition d'un topoguide de randonnées à la journée

Rapporteur : Bernard BASTIDE, Président / Joris PESCHE, Chargé de mission

Contexte

En été 2021, la maison d'édition Losange Edition, propriétaire de Chamina Edition, a pris contact avec le Parc pour la réédition du guide de balades et randonnée à la journée « Aubrac ». Cet ouvrage de référence propose des balades et randonnées à la journée sur le territoire de l'Aubrac, sur un périmètre préfigurant le Parc : regroupant les trois départements, encerclé par l'A75, la Truyère et le Lot (carte ci-dessous). Ce guide est édité depuis les années 90, une réédition a été faite en 2009, cependant les stocks sont aujourd'hui épuisés et la maison d'édition souhaite que le Parc l'accompagne dans la réédition notamment pour la mise à jour des contenus.



Carte des randonnées dans le guide Chamina « l'Aubrac »

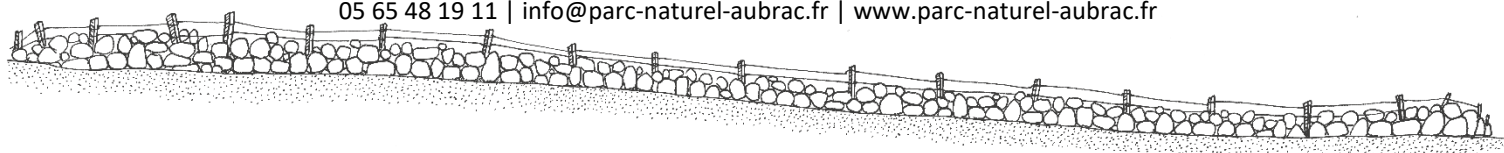
Chamina a été une association qui s'occupait également d'assurer le balisage et le bon entretien des itinéraires. Aujourd'hui, il s'agit principalement d'une maison d'édition et beaucoup de randonnées qui étaient valorisées dans cet ouvrage ne sont plus entretenues ni balisées.

Dans la mesure 5 de la Charte du PNR de l'Aubrac « Vers une offre structurée d'activités de pleine nature », l'adaptation et la revalorisation de ce guide édité par Chamina avaient été identifiées. L'opportunité se présente aujourd'hui et permettrait de compléter l'offre de valorisation numérique en cours de développement avec Geotrek et le site Rando Aubrac.

Au regard des enjeux de la Charte, il pourrait être intéressant de saisir cette opportunité et d'engager une réflexion sur l'édition d'un guide papier de valorisation de randonnée à la journée sur l'Aubrac.

Cependant comme évoqué dans le contexte plus haut, les acteurs de la randonnée ont évolué et la proposition de Chamina devrait être mise en perspective avec une éventuelle collaboration avec la Fédération Française de Randonnée Pédestre, acteur aujourd'hui incontournable sur l'Aubrac. De plus, l'offre valorisant la destination Aubrac dans son ensemble n'existe pas au sein des Topoguide® de la FFRP. Une édition départementale « L'Aubrac » est réalisée par le Conseil Départemental de l'Aveyron et le CDRP de l'Aveyron, mais ne concerne presque que la partie aveyronnaise de l'Aubrac.

Pour information, il est donc proposé d'étudier la faisabilité technique et financière de l'édition d'un topoguide de randonnées à la journée sur l'Aubrac en collaboration avec la FFRP afin de la comparer à la proposition de Chamina édition.



13. Avis sur des projets photovoltaïques

Rapporteur : Bernard BASTIDE, Président / Silvia ESTEVEZ-SANTOS, Chargée de mission

Contexte

Les services du Parc naturel régional de l'Aubrac ont été contactés par de nombreux porteurs de projets d'énergies renouvelables privés depuis mars 2022. Neuf développeurs et prospecteurs ont ainsi présenté leurs projets ; parmi eux, quatre ont demandé explicitement un avis de principe du Parc.

Ces projets sont en phase de développement : à cette étape, le porteur de projet signe la promesse de bail avec le propriétaire du terrain et contacte les acteurs territoriaux. Deux sur quatre projets ont commencé l'évaluation environnementale, obligatoire pour toute installation photovoltaïque au sol pour une puissance égale ou supérieure à 250 kWc (article R122-2 du code de l'environnement).

L'avis de principe demandé au Parc, au-delà de l'objectif de donner un avis favorable ou non au projet, permet de proposer des préconisations en amont du dépôt du permis de construire. Sur ces projets, plusieurs éléments sont à analyser : la pertinence technique du projet (respect avec la Charte du PNR, intérêt technique, impact sur le patrimoine/la biodiversité/paysage) mais aussi son développement (ouverture du capital, exigences de concertation avec les citoyens entre autres).

Les informations ici décrites sont issues des informations envoyées par le porteur de projet et des informations récoltées par les services du Parc. L'avis de principe demandé ici ne vient pas se substituer à l'avis qui sera sollicité par les services instructeurs de l'Etat dans la phase d'instruction des dossiers.

Pour mémoire, ce que dit la Charte du PNR de l'Aubrac au sujet de l'énergie photovoltaïque :

La mesure 26 (mesure prioritaire « Limiter l'empreinte énergétique du territoire et développer les énergies renouvelables ») encadre le développement des Energies renouvelables sur le périmètre du parc, notamment par sa disposition 3 (Concilier le développement des énergies renouvelables avec la préservation des paysages et des milieux).

Concernant l'énergie solaire photovoltaïque :

- une réflexion globale sur le développement de l'énergie photovoltaïque sur les bâtiments (agricoles, industriels, domestiques...) devra être organisée à l'échelle du territoire. Les projets devront veiller à l'intégration architecturale et paysagère des bâtiments et développer cette énergie préférentiellement sur les bâtiments déjà existants.
- l'implantation de parcs photovoltaïques au sol sur la zone du plateau ouvert de l'Aubrac est considérée comme incompatible avec les objectifs de préservation des paysages identitaires de l'Aubrac.
- hors de cette zone, pour respecter les enjeux paysagers affichés dans la Charte, les projets devront être limités aux zones à caractère artificiel dont la vocation agricole ou naturelle est définitivement perdue (ancien site industriel, parking en milieu urbain...).

Les projets examinés

Tous les projets sont présentés et détaillés en séance et ont fait l'objet d'une analyse vis-à-vis :

- des éléments techniques
- de l'urbanisme et de l'agriculture
- de l'eau, des zones humides et de la biodiversité
- du paysage et du patrimoine

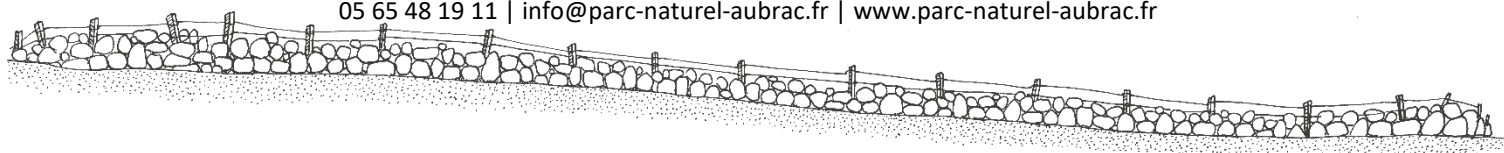
1. Carrière de Nozières (PEYRE EN AUBRAC)

M. A Astruc a transmis au PNR son souhait que les habitants puissent se prononcer favorablement sur le projet avant que la commune n'émette son avis définitif.

DECISIONS

Suite à la présentation faite en séance, le Bureau du syndicat mixte d'Aménagement et de Gestion du PNR de l'Aubrac, après avoir entendu l'exposé qui lui a été fait, en avoir débattu et en avoir délibéré à l'unanimité des votants et des pouvoirs décide :

- de donner un avis de principe favorable au projet de parc agriphotovoltaïque de la Carrière de Nozières (Peyre d'Aubrac) sous réserve de respecter les recommandations ci-dessous :
 - exclure les terrains qui sont recensés dans le registre RPG 2020 ;
 - maintenir la bande boisée (voire la renforcer) au nord du terrain pour limiter l'intervisibilité ;
 - respecter les zones humides présentes sur le terrain, ainsi que leur flore associée ;
 - proposer une action de type ERC (Éviter, Réduire, Compenser) spécifique pour le maintien de la Pie-Grièche grise sur la parcelle ;
 - informer régulièrement le SMAG de l'évolution du projet.



- d'autoriser le Président à transmettre cet avis et ces recommandations aux partenaires concernés.

2. Projet « Boudonnes » (RIMEIZE)

Le Maire a envoyé une lettre au PNR le 17 mai 2022 pour faire part de sa crainte que le projet puisse potentiellement faire dévier le chemin de Saint Jacques. Le conseil municipal du 30 mai 2022 a décidé de donner un avis favorable à tout projet photovoltaïque à condition qu'une participation à 50 % de la commune soit contractualisée avec les porteurs du projet, puis, soumis à avis du conseil municipal après enquête publique.

DECISIONS

Suite à la présentation faite en séance, le Bureau du syndicat mixte d'Aménagement et de Gestion du PNR de l'Aubrac, après avoir entendu l'exposé qui lui a été fait, en avoir débattu et en avoir délibéré à l'unanimité des votants et des pouvoirs décide :

- de donner un avis de principe défavorable au projet de parc agriphotovoltaïque des Boudonnes (Rimeize), pour les raisons suivantes :
 - le projet est situé sur une zone agricole en cours d'exploitation. Il est considéré que ce projet n'est pas compatible avec la charte du parc qui dit : « les projets devront être limités aux zones à caractère artificiel dont la vocation agricole ou naturelle est définitivement perdue » ;
 - le projet est situé à proximité du chemin de Saint Jacques, existence de covisibilité sur un tronçon du GR ;
 - existence d'intervisibilité importante avec la vallée de la Margeride et possibilité réduite de limiter son impact paysager ;
- d'autoriser le Président à transmettre cet avis aux partenaires concernés.

3. Carrière du Truc de Monchan (LA FAGE FONTIVERNOUX)

La commune a consulté la section le 4 avril 2022, qui a voté favorablement au projet le 5 mai 2022.

DECISIONS

Suite à la présentation faite en séance, le Bureau du syndicat mixte d'Aménagement et de Gestion du PNR de l'Aubrac, après avoir entendu l'exposé qui lui a été fait, en avoir débattu et en avoir délibéré à l'unanimité des votants et des pouvoirs décide :

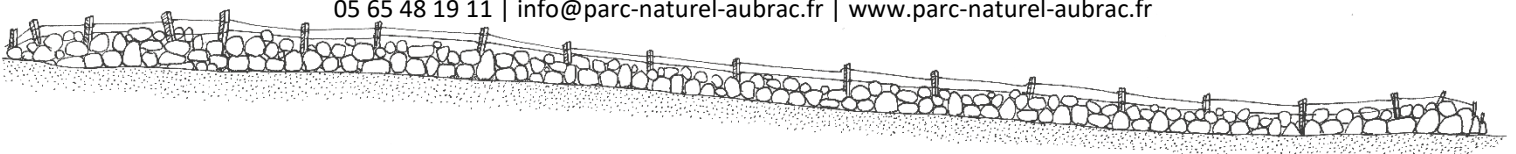
- de donner un avis de principe favorable au projet de parc agriphotovoltaïque de la carrière du Truc de Monchan, (La Fage Montivernoux), sous réserve de respecter les recommandations ci-dessous :
 - maintenir, voire renforcer, les arbres existants en périphérie du terrain qui limitent la covisibilité avec le bourg,
 - réaliser une étude spécifique sur l'intégration paysagère pour la partie élevée du terrain par rapport à l'intervisibilité avec le bourg et les chemins de randonnée ; si l'intégration paysagère n'est techniquement pas possible, la partie élevée du terrain devra être exclue du projet.
 - informer régulièrement le SMAG de l'évolution du projet.
- d'autoriser le Président à transmettre cet avis et ces recommandations aux partenaires concernés.

4. Carrière de Rataboul (LAGUIOLE)

DECISIONS

Avant de pouvoir donner un avis de principe sur le projet de parc agriphotovoltaïque de la Carrière de Rataboul (Laguiole) et suite à la présentation faite en séance, le Bureau du syndicat mixte d'Aménagement et de Gestion du PNR de l'Aubrac, après avoir entendu l'exposé qui lui a été fait, en avoir débattu et en avoir délibéré à l'unanimité des votants et des pouvoirs:

- recommande au porteur de projet de mener impérativement une concertation préalable avec la commune de Laguiole ;
- recommande :
 - d'exclure les parcelles 1597, 1597,0893 du périmètre du projet au regard de leur valeur agronomique et naturelle,
 - de maintenir les arbres de ripisylve existants,
 - de préserver la bande boisée située à l'ouest de la parcelle 0285, et de maintenir, dans la limite des possibilités techniques, les arbres présents sur le terrain.
 - d'exclure le terrain le plus élevé de la parcelle à cause de sa covisibilité avec le bourg de Laguiole
 - de réaliser une étude spécifique sur la possible intégration paysagère du projet. Deux points spécifiques devront s'étudier en détail :
 - La possible intégration paysagère de la plateforme intermédiaire du terrain (covisibilité avec le bourg),
 - L'impact du projet avec le GR Tour de Monts d'Aubrac et sa possible intégration paysagère.
- autorise le Président à transmettre cet avis et ces recommandations aux partenaires concernés.



14. Candidature à l'AMI Avenir Montagne Mobilité

Rapporteur : Bernard BASTIDE, Président / Marjory MAYO, Chargée de mission

Contexte

Face à l'inégale répartition entre des communes très rurales, peu peuplées et des centres-bourgs qui concentrent population, activités économiques et services, la préoccupation en matière de mobilité sur le territoire du Parc de l'Aubrac, terre rurale de moyenne montagne, est importante et l'enjeu est de taille : l'autosolisme représente 90% des déplacements et peu de solutions de mobilités partagées, durables et solidaires existent pour les touristes comme les locaux.

Les acteurs publics du territoire souhaitent accompagner les prises de conscience autour des enjeux des nouvelles mobilités, notamment les déplacements sans voitures afin de déployer avec efficacité de nouveaux outils permettant aux touristes, habitants, actifs, seniors, jeunes de bénéficier de solutions de mobilité alternative. Ces outils permettraient notamment de planifier les déplacements en ayant accès à des offres combinées de services de mobilités partagés, durables et solidaires.

Présentation des projets

Un appel à manifestation d'intérêt (AMI) Avenir Montagne Mobilités a été lancé par l'Agence Nationale de la Cohésion et des Territoires (ANCT) pour soutenir des projets de mobilité innovants. Afin de respecter les délais, deux pré-candidatures à cet AMI ont été déposées en mai 2022 :

- l'une portée par le Parc (projet 1 décrit ci-dessous) au côté de 6 communautés de communes dont la CC Gévaudan, Autorité Organisatrice de la Mobilité (AOM) et Saint-Flour Communauté, délégataire de la compétence auprès de la région Auvergne-Rhône-Alpes
- et l'autre portée par la Communauté de Communes Aubrac Carladez Viadène avec le Parc comme partenaire privilégié pour la coordination générale du projet (projet 2 décrit ci-dessous).

La durée de l'AMI est de 36 mois, l'aide financière correspondant à 50% des coûts éligibles, limitée à 200 000€ HT. Les dépenses de fonctionnement sont limitées à 50 000€ HT.

Ces candidatures devront être confirmées et détaillées pour le 14 septembre prochain.

1. PROJET 1

Objectifs

Conception d'un panel de services de mobilités durables à partir des gares ferroviaires du territoire pour offrir aux touristes des chaînes de déplacement plus propres jusqu'à leurs destinations touristiques finales

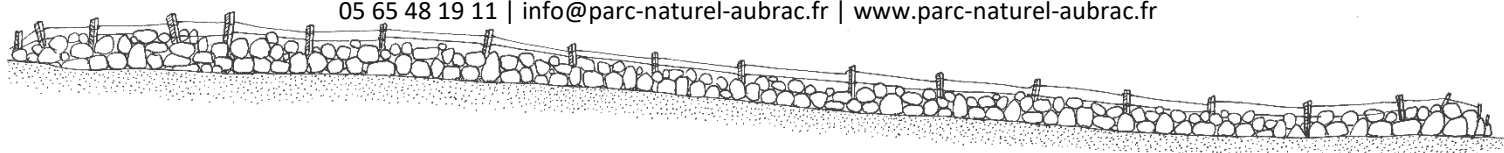
L'expérimentation s'appuie sur les parcours touristiques pour tester les services depuis les gares, mais aussi leur pertinence pour un élargissement à terme au bénéfice des habitants.

Description

Que ce soit au niveau national ou régional, la volonté actuelle est de rouvrir et re-développer les petites lignes de train car elles permettent de faire des économies et de réduire nos émissions. 6 lignes ferroviaires d'intérêt local ont été rouvertes en Occitanie. Par ailleurs, l'appui au tourisme local et bas carbone par les collectivités et le ministère du tourisme est préconisé comme l'un des leviers pour décarboner nos déplacements longue distance qui représentent 9% des émissions nationales de Gaz à Effet de Serre (GES). Ces trajets se réalisent aujourd'hui à 85% en avion ou en voiture. Le train pour sa part ne représente que 12% même s'il émet 40 fois moins que la voiture et 30 fois moins que le bus (Source : The Shift Project - « Climat, crises : Le plan de transformation de l'économie française »). Le transport ferroviaire possède des avantages et de nombreux touristes ont bien compris les bénéfices qu'ils pouvaient en tirer : gain économique, déplacement écologique (0 émission de GES), découverte du patrimoine naturel et culturel au fil des paysages traversés.

Le territoire du Parc naturel régional de l'Aubrac est traversé par la ligne Paris-Béziers. La section sud de cette ligne, surnommée Ligne de l'Aubrac permet entre autres de faire venir chaque année des milliers de touristes souhaitant partir à la découverte de notre territoire de façon plus responsable, Cette ligne est également un symbole du territoire considéré comme l'une des plus belles lignes de train d'Europe par The Guardian.

Les 6 communautés de communes que traverse la Ligne Aubrac sur le territoire du Parc de l'Aubrac, dans les départements du Cantal, de l'Aveyron et de la Lozère, en régions Occitanie et Auvergne – Rhône-Alpes, souhaitent s'associer afin d'inciter les visiteurs du territoire à opter pour le train. Pour cela, elles souhaitent participer à la valorisation des infrastructures ferroviaires de la ligne Aubrac, proposer aux visiteurs des services d'offres de mobilités moins carbonées à leur arrivée en gare ainsi que des prestations comprenant activités touristiques et transport, participer à l'amélioration des connexions



entre différents modes de déplacement (train, bus, covoiturage, autopartage et vélo), ou encore concentrer toutes les informations liées à la ligne Aubrac sur un même support (numérique), de l'information sur les horaires, tarifs, itinéraires, offres touristiques, jusqu'à la réservation en ligne via une billettique innovante et facilement accessible.

Le périmètre d'actions intégrant plusieurs communautés de communes, le Parc naturel régional de l'Aubrac est identifié comme chef de file aux côtés de :

- La CC du Gévaudan (AOM locale) pour les gares de Marvejols, Chirac et le Monastier
- St Flour communauté pour la gare St Flour – Chaudes-Aigues, délégataire de la compétence mobilité
- La CC Terres d'Apcher Margeride Aubrac pour la gare de St Chély d'Apcher
- La CC Hautes terres de l'Aubrac pour la gare d'Aumont-Aubrac
- La CC Aubrac Lot Causses Tarn pour la gare de Banassac
- La CC des Causses à l'Aubrac pour la gare de Campagnac – St Geniez d'Olt et d'Aubrac

Le Parc de l'Aubrac s'assurera de favoriser les échanges entre EPCI concernés mais également co-construire et coordonner ce projet en milieu touristique rural et de moyenne montagne, aux côtés de partenaires indispensables tels que la SNCF, ou encore les offices de tourisme, les associations, les hébergeurs, les prestataires, etc.

L'enjeu durant les 3 ans à venir sera :

- en année 1 d'engager un diagnostic à partir de parcours des usagers (centrés sur les profils de touristes et travailleurs saisonniers) et de confirmer les services pré-identifiés via une étude de faisabilité
- en année 2 d'approfondir les possibilités en matière de connexions entre les différentes offres de services de mobilité (fluidité et cadencement), de collaborer avec les usagers pour co-construire le modèle (réunion publiques, ateliers de concertation), d'expérimenter les services en investissant dans des infrastructures et des services dématérialisés, et enfin d'accompagner les usagers dans l'appropriation des services offerts (sensibiliser, animer, convaincre, acculturer en partenariat avec les offices de tourisme et les opérateurs de tourisme),
- en année 3 d'évaluer la pertinence de ce qui aura été engagé, de valider ou de revoir les initiatives développées et ce pour les années à venir grâce aux indicateurs en place.

2. PROJET 2

Objectifs

Co-construire un axe lourd de mobilité durable et coordonner des offres multiples interconnectées de services de mobilités en milieu touristique rural et de moyenne montagne, notamment en reliant le Nord-Ouest au Sud-Ouest du Parc de l'Aubrac

Description

Un axe a été identifiés au travers d'études préalablement menées par les collectivités et des remontées d'informations du territoire :

D921 : Espalion <> Laguiole <> Lacalm (Argences) <> Chaudes-Aigues

Des plans d'actions de mobilités décarbonées sont en parallèle

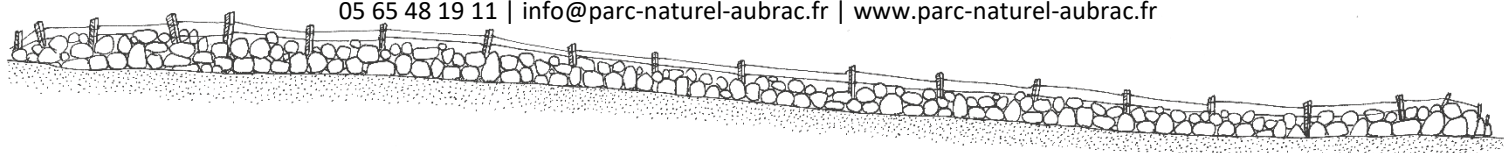
- en cours de réflexion (transport d'intérêt local),
- en cours d'optimisation (transport à la demande)
- ou en cours d'exécution (schéma directeur vélo)

sur le territoire de la Communauté de Communes Aubrac Carladez Viadène (CC ACV) et au sein du Parc naturel régional de l'Aubrac.

Ces actions se veulent complémentaires des services existants de cars LIO (lignes 201, 211 & 212) de la région Occitanie, de Train d'Equilibre Territorial (ligne Aubrac qui relie Béziers à Clermont-Ferrand) et TER (qui relie St Chély d'Apcher à Béziers). D'autres part, des solutions de covoiturage s'organisent entre habitants/visiteurs/actifs de façon informelle, qu'il serait opportun de matérialiser, sécuriser, outiller pour un meilleur maillage du territoire en lien avec d'autres moyens de déplacement.

Le périmètre d'actions est localisé sur la CC ACV, qui est concernée en majorité par les axes identifiés et qui portera en partie le projet. Celui-ci sera co-porté par le Parc de l'Aubrac qui s'assurera de favoriser les échanges avec les autres territoires concernés (communauté de communes Comtal Lot Truyère et communauté de communes de St Flour) et d'anticiper de futures extensions des dispositifs créés sur le reste de son territoire.

Le projet est en lien avec le Contrat de Relance et de Transition Écologique de la CC ACV, co-porté par le Parc, qui ambitionne notamment de renforcer l'accessibilité des services, favoriser les mises en réseau, valoriser les initiatives locales, réduire les déplacements des hommes et des biens, et de renforcer l'offre de mobilités alternatives et décarbonées.



La région Occitanie est mobilisée et sera un acteur clé du ce projet, notamment grâce au plan de covoiturage en cours d'élaboration qui permettrait d'agir sur 4 leviers : tarification, un outil de mise en relation des covoitureurs, investissement sur l'infrastructure et la signalétique, communication avec de multiples outils.

Ce projet se veut innovant dans sa capacité à créer un axe lourd de services de mobilité en milieu rural tel que l'on peut en trouver en milieu urbain, notamment via la conception technologique des services (ex. : paiement en ligne) en visant l'intermodalité via la gestion de la multitude d'offres utilisées pour un même trajet (ex. : location de VAE au départ d'une commune vers une station de car LIO dont le départ est à 7h55, puis offre de covoiturage prévu à 8h12 à destination d'une station de location de VAE pour le dernier km, etc.). L'objectif est donc d'exploiter tous les modes de mobilités partagées en les gérant de façon simultanée sur des axes forts.

Des solutions de billettiques seront envisagées afin de créer des titres combinés dématérialisés pour faciliter l'accès au territoire, notamment pour les touristes.

PROPOSITIONS

En conséquence, il est proposé aux membres du Bureau du Syndicat mixte d'Aménagement et de Gestion du PNR de l'Aubrac :

- d'autoriser le président à candidater au nom du Parc naturel régional de l'Aubrac à l'AMI Montagnes Mobilité pour le projet 1 en tant que chef de file aux côtés des 6 communautés de communes précitées, dont la CC Gévaudan est AOM locale et St Flour Communauté délégataire de la compétence mobilité ;
- d'autoriser le président à co-porter le projet 2 aux côtés de la Communauté de communes Aubrac Carladez Viadène
- d'autoriser le président à engager toutes les démarches administratives nécessaires à l'obtention des aides et à la mise en place de ces opérations.

DECISIONS

Après en avoir largement débattu, le Bureau procède au vote.

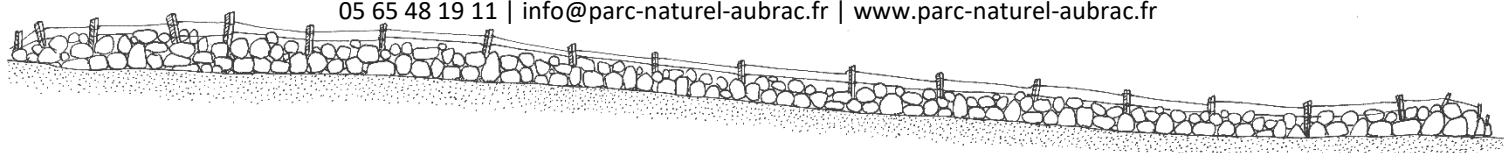
CALCUL DES VOIX POUR LA DELIBERATION

	% des voix total	Nombre de délégués	% des voix par délégué	Présents ou représentés	Abstention	Blancs / Nuls	Suffrages exprimés	POUR			CONTRE		
							Nb	Nb	%	% des suffexp	Nb	%	% des suffexp
Tous collèges confondus	100.00%	24	4.17%	13	0	0	13	13	54.17%	100.00%	0	0.00%	0.00%

Statutairement, les délibérations sont prises à la majorité des suffrages exprimés

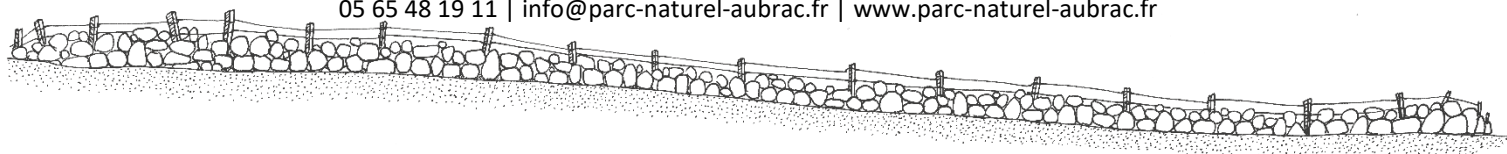
En l'absence d'un plan de financement prévisionnel précis qui devra être validé lors d'un prochain Comité Syndical ou Bureau, le Bureau du syndicat mixte d'Aménagement et de Gestion du PNR de l'Aubrac, après avoir entendu l'exposé qui lui a été fait, en avoir débattu et en avoir délibéré à l'unanimité des votants et des pouvoirs décide, sur le principe :

- d'autoriser le président à candidater au nom du Parc naturel régional de l'Aubrac à l'AMI Montagnes Mobilité pour le projet 1 en tant que chef de file aux côtés des 6 communautés de communes précitées, dont la CC Gévaudan est AOM locale et St Flour Communauté délégataire de la compétence mobilité ;
- d'autoriser le président à co-porter le projet 2 aux côtés de la Communauté de communes Aubrac Carladez Viadène
- d'autoriser le Président à engager toutes les démarches administratives nécessaires à l'obtention des aides afin de construire un plan de financement prévisionnel précis qui sera soumis à délibération lors d'un prochain Comité Syndical ou Bureau.



15. Note d'opportunité sur les tiers-lieux

Cette présentation pour information, initialement prévue à l'ordre du jour, n'a pas pu être examinée au Bureau de ce jour, elle sera remise à l'ordre du jour d'un prochain Bureau ou Comité Syndical.



- - -

**L'assemblée délibérante n'ayant pas d'autres sujets à aborder,
le Président remercie les membres du Bureau pour leur présence
et clôt la séance.**

- - -

Le Président

Bernard BASTIDE

Fait à Aubrac, le 5 Juillet 2022, pour valoir ce que de droit.

